

**Michel Debout**

# LE TRAUMATISME DU CHÔMAGE

Alerte sur la santé  
de cinq millions  
de personnes

Fondation  
Jean Jaurès



LES ÉDITIONS  
DE L'ATELIER



- [Page de titre](#)
- [Sommaire](#)
- [Introduction](#)
- [Chapitre 1 Licenciements et pertes d'emploi. Une atteinte au bien-être physique, psychologique et relationnel des travailleurs](#)
  - [Le choc du licenciement ou de la perte d'emploi](#)
  - [Dans les semaines qui suivent...](#)
  - [Les effets du chômage sur l'entourage](#)
  - [Chômage et surendettement : la spirale infernale](#)
  - [Les plans sociaux marquent les esprits et choquent les Français](#)
    - [Premier temps : rumeurs et déstabilisation](#)
    - [Deuxième temps : mobilisation solidaire](#)
    - [Troisième temps : isolement et déconstruction](#)
  - [La santé des chômeurs à moyen et long terme](#)
  - [Chômage, vulnérabilité sociale et risque suicidaire](#)
  - [Les situations suicidaires chez les chômeurs](#)
    - [Le suicide retrait](#)
    - [Le suicide protestation](#)
    - [Le suicide sacrifice](#)
- [Chapitre 2 Lutter contre le chômage et contre les méfaits du chômage](#)
  - [Prévenir la santé des chômeurs](#)
  - [Quelle organisation pour la médecine préventive des chômeurs ?](#)
  - [La reconnaissance du préjudice d'anxiété](#)
  - [Repenser l'emploi](#)
  - [Combattre les méfaits de la surdette privée](#)
    - [Un détour par l'histoire récente s'impose](#)
    - [Le scandale des techniques de harcèlement](#)
    - [Les limites de la loi Neiertz de 1989](#)
  - [Mondialisation financière et chômage](#)
- [Conclusion](#)

Michel Debout

# Le traumatisme du chômage

Avec la collaboration de Gérard Clavairoly



2015

# Sommaire

## Introduction

### **Chapitre 1. – Licenciements et pertes d'emploi. Une atteinte au bien-être physique, psychologique et relationnel des travailleurs**

Le choc du licenciement ou de la perte d'emploi

Dans les semaines qui suivent...

Les effets du chômage sur l'entourage

Chômage et surendettement : la spirale infernale

Les plans sociaux marquent les esprits et choquent les Français

*Premier temps : rumeurs et déstabilisation*

*Deuxième temps : mobilisation solidaire*

*Troisième temps : isolement et déconstruction*

La santé des chômeurs à moyen et long terme

Chômage, vulnérabilité sociale et risque suicidaire

Les situations suicidaires chez les chômeurs

*Le suicide retrait*

*Le suicide protestation*

*Le suicide sacrifice*

### **Chapitre 2. – Lutter contre le chômage et contre les méfaits du chômage**

Prévenir la santé des chômeurs

Quelle organisation pour la médecine préventive des chômeurs ?

La reconnaissance du préjudice d'anxiété

Repenser l'emploi

Combattre les méfaits de la surdettes privée

*Un détour par l'histoire récente s'impose*

*Le scandale des techniques de harcèlement*

*Les limites de la loi Neiertz de 1989*

Mondialisation financière et chômage

# Introduction

## *Les méfaits sanitaires du chômage*

La santé des chômeurs semble n'intéresser personne : ni les professionnels de santé, sauf exception, ni les chercheurs, sauf quelques rares équipes isolées, ni surtout les pouvoirs publics, toutes sensibilités confondues. Et pourtant, c'est un fait déjà observé, l'espérance de vie moyenne des chômeurs est réduite d'un an par rapport à celle des travailleurs qui n'ont pas connu de période sans emploi<sup>(1)</sup>. Bien plus, la mortalité par suicide, qui est la conséquence la plus visible et la plus tragique de la dégradation de leur état de santé, est plus élevée chez les chômeurs comparée à celle que l'on observe sur l'ensemble de la population.

Face à cette question de santé publique, qui laisse notre société tragiquement indifférente, il y a des mesures urgentes à mettre en œuvre.

Près de 5 millions de chômeurs en France, 27 millions en Europe. Le chômage est un phénomène lourd de conséquences. L'inactivité forcée constitue une menace et un risque pour la santé de chaque chômeur pris individuellement, elle est toujours une épreuve pour l'entourage.

Pourtant, aucun ouvrage déterminant sur le sujet, aucune publication aisément disponible, notamment de santé publique, ne fournit les observations et données indiscutables et indispensables pour la connaissance de ce phénomène. Et qui permettraient, à partir de là, d'imaginer les réponses adaptées. Qui se livre à une recherche documentaire aboutit vite à un constat troublant : la santé des personnes sans emploi et les effets du chômage sur la santé au sens large constituent un véritable « trou noir » de la connaissance scientifique et médicale et, fort logiquement, de la politique de prévention. Aucune institution ni aucun organisme de recherche officiel n'a fait jusqu'à présent de cette question de santé, qui concerne pourtant des millions de personnes, un sujet digne de programmes de recherche d'envergure, à la hauteur de l'enjeu humain et sociétal qu'il représente en réalité, tant d'un point de vue clinique qu'épidémiologique.

Quelques travaux existent néanmoins, il faut l'admettre. Mais ils sont soit parcellaires, soit anciens. La grande enquête nationale pilotée par l'INSEE<sup>(2)</sup>, par exemple, sur le lien santé et chômage, qui analyse dans la durée l'impact du chômage sur l'espérance de vie, date de l'an 2000. Il y a donc quatorze ans ! Elle ne laisse, il est vrai, guère de place au doute quant à l'impact négatif sur l'espérance de vie des chômeurs, surtout chez les personnes sans emploi pendant plus de trois ans.

Plus récemment, en 2008, l'ouvrage collectif *Inégaux face à la santé* est une somme de 400 pages, pleine de références et de notes clés. Trois directeurs de recherche de l'INSERM<sup>(3)</sup> y abordent abondamment les répercussions de plusieurs facteurs sur les inégalités de santé : celui de l'âge, ou encore celui du niveau culturel, ou évidemment celui de la plus ou moins longue exposition à des produits dangereux durant les années de travail. Mais les effets du facteur « inactivité forcée » sur la santé sont traités en quelques lignes.

Plus étonnant, le quasi-silence du rapport du Haut Conseil de Santé publique, daté de novembre 2009 (un an après l'entrée dans la crise économique et sociale) : intitulé *Les Inégalités sociales de santé*, long d'une bonne centaine de pages, émanant d'une institution publique spécialisée, on aurait pu espérer qu'il aborde avec précision cette question. Hélas, non : quelques pages seulement survolent, de loin, cet aspect précis de la santé publique.

Prenons l'effet psychologique, l'impact traumatique du chômage et son contrecoup sur la santé. Nul ne niera que l'annonce d'un licenciement ou une situation de chômage ne puissent avoir un effet direct sur le moral, entraînant chez la personne concernée un sentiment d'échec, une détresse durable, voire une véritable dépression.

On sait par ailleurs que de nombreuses études françaises et internationales ont établi ces dernières

années que les Français, par rapport à leurs voisins européens, sont de grands consommateurs de médicaments psychotropes. Il est donc intéressant de savoir si la partie de la population qui est touchée par le chômage, et qui se trouve donc en souffrance, a davantage recours que la population générale, ou que la population active, aux psychotropes, anxiolytiques et autres antidépresseurs. Surprise ! Une analyse de la récente littérature médicale sur la consommation des psychotropes en France, établie par quatre experts et publiée il y a peu par la revue *La Santé en action*<sup>(4)</sup>, éditée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), évacue la question en cinq lignes. Circulez, il n'y a rien à dire...

Pourtant, il y a plus de vingt ans, le 6 juillet 1993, le Conseil économique et social (CES), devenu plus tard le Conseil économique, social et environnemental (CESE), recommandait dans son avis sur le suicide pour cette catégorie de population la création d'une « médecine des chômeurs », afin que le sur-risque de dépression et de suicide soit mieux pris en compte : de même qu'il existe une médecine du travail, le CES suggérait dès cette année-là que les risques sanitaires du chômage soient prévenus grâce à une médecine spécifique.

Deux décennies plus tard, on attend toujours...

Certes, en 2000, la mobilisation des associations et des professionnels de santé spécialisés a abouti à la publication par Mme Dominique Gillot, secrétaire d'État à la Santé, du premier *Plan national de prévention du suicide*. Ce Plan quinquennal insistait sur le repérage de la crise suicidaire, notamment chez les jeunes, et se fixait pour objectif d'améliorer la formation des différents professionnels de santé concernés (psychologues, psychiatres, soignants, etc.) à la gestion et au traitement de cette crise. Mais il ne contenait aucune proposition spécifique concernant les chômeurs.

Il est vrai que sous le gouvernement de Lionel Jospin on comptait 800 000 chômeurs de moins, ce qui peut faire penser que le chômage était en train de trouver sa vraie réponse : la création de centaines de milliers d'emplois. Mais en septembre 2008, par la faillite de la banque Lehman Brothers, l'économie mondiale est entrée en crise avec, depuis lors, la montée inexorable du nombre de chômeurs.

M'exprimant le 5 février 2009 lors des Journées nationales de prévention du suicide, j'annonçais comme une évidence qu'une crise humaine et sanitaire accompagnerait la progression du chômage : j'appelais à la mobilisation de tous les acteurs du champ médico-social concernés. Mme Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé, chargea la commission présidée par David Le Breton de tracer les grandes orientations du deuxième Plan de prévention du suicide. Dans cette commission, je présidais le sous-groupe consacré aux adultes, c'est-à-dire les 25-65 ans, donc des personnes en situation de travail ou de chômage, et je proposai d'inscrire dans le futur Plan la priorité à la santé des chômeurs. Il était prioritaire que soit constitué un Observatoire national du suicide, pour connaître l'ensemble des groupes de populations concernés par cette morbidité et cette mortalité, et parmi eux celui des chômeurs : créer un Observatoire national paraît une évidence dès lors que l'on veut s'inscrire dans une politique volontariste de prévention du suicide.

De nombreuses tergiversations ministérielles ajournèrent alors la publication de ce plan. Ce qui nous amena, avec Jean-Claude Delgènes<sup>(5)</sup>, à lancer l'« Appel des 44<sup>(6)</sup> », afin de mobiliser l'opinion et les pouvoirs publics pour la création de l'Observatoire. Quatre mille décideurs, professionnels de la santé, personnalités engagées sur les terrains du social, du médical, de l'humanitaire, devaient y apposer leur signature.

Le 6 février 2011, *Le Monde* titrait en première page que le nombre de suicides liés au chômage depuis le début de la crise s'élevait à plus de 700. J'étais à l'origine de cette information, précisant toutefois que ce chiffre n'était qu'une estimation et non le fruit d'un calcul scientifique établi par un observatoire...

Après l'élection de François Hollande en mai 2012, la mobilisation autour de l'« Appel » se poursuit. Nous rencontrons les nouveaux responsables politiques, leur demandant la création de l'Observatoire national du suicide, une structure que nous voudrions indépendante et autonome, chargée par les pouvoirs publics d'une mission propre, dotée des moyens nécessaires : définir les grandes priorités nationales en

termes de *prévention*. Nous insistons sur les effets, humains et sanitaires, de la crise, et en premier lieu sur l'impact du chômage, qui continuait à progresser.

Le nouveau président de la République, François Hollande, s'est fixé pour objectif dès le premier mois de son quinquennat d'inverser la courbe du chômage. Mais il n'a jamais abordé la question de la santé des chômeurs et des mesures à prendre en attendant la baisse de ce qu'il qualifie lui-même de « véritable fléau humain et social ».

Lors de l'Assemblée plénière<sup>(7)</sup> du CESE le 12 février 2013, Mme Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, annonce officiellement la constitution prochaine de l'Observatoire national du suicide. Celui-ci s'est réuni pour la première fois le 9 septembre 2013 en sa présence, et avec le soutien de sept autres ministères impliqués. Dans cette nouvelle instance dont le professeur Jacques Védrine<sup>(8)</sup> et moi-même avons été nommés membres, nous n'avons eu de cesse d'alerter sur les effets de la crise économique et sociale, sur le risque suicidaire, un risque croissant corrélé à la progression du nombre de chômeurs.

Les publications internationales<sup>(9)</sup> ont montré que la crise avait bien provoqué dans les pays voisins une augmentation du nombre de suicides, principalement chez les chômeurs, notamment en Angleterre, et bien sûr dans les pays d'Europe du Sud, plus gravement touchés encore par la récession, comme la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Portugal. Les conséquences du chômage sur le bien-être<sup>(10)</sup> des personnes qui en sont victimes ne sont plus à démontrer ; en ce sens, le chômage est devenu la peste moderne, car « ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés<sup>(11)</sup> »...

Cela ne suppose en rien que tous les chômeurs vivront une période de déstabilisation, voire de déconstruction, et, bien heureusement, le plus grand nombre d'entre eux traverseront cette période sans atteinte particulière, et même sauront rebondir. Les capacités personnelles, la qualité de l'entourage familial et social, l'accompagnement psychologique parfois nécessaire constitueront les éléments clés de leur résilience.

Selon les chiffres officiels, le chômage a atteint un niveau record en juillet 2014 et n'a jamais cessé d'augmenter régulièrement depuis mai 2012. Le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) a augmenté de 27 400 durant le mois de juillet en France (DOM compris), pour atteindre un total de 3 689 500 personnes. Le nombre de chômeurs ayant cumulé leur indemnité Pôle Emploi et une activité réduite a, de son côté, augmenté de 43 500 (catégories A, B, C). Au total, plus de 5 386 000 personnes sont inscrites à Pôle Emploi, dont moins de la moitié (40 % environ) seulement sont indemnisées. Toutes les catégories de la population active sont affectées par cette hausse continue. L'augmentation est de 0,7 % chez les plus de 50 ans et de 0,4 % chez les 25-49 ans. Concernant les jeunes de moins de 25 ans, après une courte période où la hausse avait été contenue avec la mise en place des emplois d'avenir, le nombre des sans-emploi a progressé de 0,7 % au mois de juillet.

Un des phénomènes relevés dans les dernières statistiques n'est certes pas nouveau, mais il engendre des conséquences humaines et sociales majeures : il s'agit des chômeurs dits *de longue durée*, c'est-à-dire dont la durée d'inactivité perdure au-delà de 1 an. Leur nombre a augmenté de 1,4 % en juillet, et de plus de 10 % sur l'année. Cette hausse notable du chômage de longue durée est le point le plus préoccupant de la situation actuelle.

Bien plus préoccupant encore est le chiffre suivant, quand on connaît les difficultés extrêmes que rencontrent ceux qui ont été tenus éloignés du marché de l'emploi sur une très longue période : les inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 3 ans ont augmenté de 2 % ; ainsi, l'ancienneté moyenne d'inscription sur les listes atteint 529 jours, soit 32 jours de plus qu'il y a un an<sup>(12)</sup>.

Comme si ce tableau statistique n'était pas assez sombre, les prévisions rendues publiques le 22 mai 2014 par l'UNEDIC pour les années 2014 et 2015 sont très pessimistes : l'organisme prévoit une hausse de demandeurs d'emploi de 12 300 d'ici fin 2014 et de 140 000 en 2015. Le déficit de l'organisme

gestionnaire de l'assurance chômage se stabiliserait, selon ces mêmes prévisions, à environ 3,7 milliards d'euros fin 2014, pour un endettement de l'ordre de 21,3 milliards... Les mesures économiques et financières destinées à favoriser l'emploi et à diminuer le nombre de chômeurs constituent le volet fondamental de la réponse. Mais le phénomène se révèle difficile à combattre : peut-être y a-t-il là une difficulté persistante pour les pouvoirs publics et la société elle-même à reconnaître que le chômage entraîne des dégâts sanitaires, individuels, familiaux et collectifs ?

L'heure n'est plus à dénoncer cette situation injuste, intolérable. Elle est à élaborer les mesures à prendre : c'est l'objet de cet ouvrage.

## Chapitre 1

### Licenciements et pertes d'emploi.

## Une atteinte au bien-être physique, psychologique et relationnel des travailleurs

Lorsqu'on aborde la question de l'effet du chômage sur la santé, jamais on n'évoque l'élément déclenchant : le moment de la perte de l'emploi, suite à un licenciement, dans le cas, par exemple, d'un plan social (notons toutefois que les plans sociaux ne représentent que 5 % environ de l'ensemble des licenciements), suite à un dépôt de bilan pour l'artisan et le commerçant, ou suite à la fermeture de l'exploitation pour l'agriculteur. Ce moment est en lui-même générateur de troubles qui peuvent être majeurs sur le plan psychologique et sur le plan de la santé globale, parce qu'il représente au sens plein du terme un événement traumatique. Il en a toutes les caractéristiques. Mais force est de constater que, dans la liste des événements considérés comme potentiellement traumatisants – agression, cambriolage, accidents –, la perte d'emploi n'est jamais mentionnée.

Cette lacune a une conséquence qui explique peut-être le silence que l'on observe à son sujet. Si la perte d'emploi était considérée comme un événement traumatique, il en résulterait que le fait de licencier une personne ou de la priver de son emploi constituerait un risque psychosocial dont la responsabilité reviendrait à l'instance qui est à l'origine de la fin du travail.

### Le choc du licenciement ou de la perte d'emploi

L'annonce du licenciement est souvent brutale voire inattendue et peut être réalisée de façon violente. Les exemples ne manquent pas, malheureusement, de pratiques inacceptables comme celle d'un mail adressé à un salarié à son retour de vacances pour lui indiquer qu'il ne fait plus partie du personnel. À cet effet de surprise, qui empêche d'élaborer des défenses adaptées, s'ajoutent deux sentiments fréquemment ressentis :

– le premier est un sentiment de mort exprimé de diverses façons : « Le monde s'écroule », « La terre s'ouvre sous nos pieds », expressions qui traduisent un sentiment d'anéantissement personnel ; (« Je suis en deuil d'avoir perdu un travail que j'aimais, des collègues que j'aimais ; je ne retrouverai jamais cela ailleurs<sup>(13)</sup> ») ;

– le second est un sentiment d'humiliation, voire de déshumanisation : « On est moins que rien », « On est pris pour des déchets, des salariés kleenex » (« J'aime bien les choses justes, je n'aime pas que l'on me prenne pour un jambon<sup>(14)</sup> »).

Une fois cette épreuve de l'annonce passée, qui peut s'accompagner d'une sidération ou, à l'inverse, d'une hyperréaction émotionnelle, le salarié se retrouvera d'un instant à l'autre jeté hors de son lieu de travail. Après ce départ forcé, avec parfois quelques affaires personnelles qui ont été rassemblées par d'autres pour qu'il n'y ait pas de nouveaux contacts avec les anciens collègues, un sentiment de vide intérieur s'installe, l'impression soudaine de ne plus avoir de place dans le monde réel, qui nécessitera un temps plus ou moins long de récupération, de retour à l'ordinaire.

### Dans les semaines qui suivent...

Les jours suivants pourront s'installer les symptômes de l'état de stress post-traumatique avec une série de manifestations anxieuses : perte d'appétit, sommeil difficile parfois accompagné de cauchemars, troubles émotifs, irritabilité, flashes intrusifs... Le licencié pourra être en proie à un sentiment de honte et de culpabilité, comme s'il avait perdu son travail par sa propre faute, comme si lui seul était en cause, et non la réalité économique ou une certaine gestion de l'entreprise. Une véritable rumination sur les derniers événements vécus dans l'entreprise, les relations avec les collègues et la hiérarchie, accompagnée d'une

sensation d'échec et d'impuissance, pourra se transformer progressivement en une « perte d'estime de soi<sup>(15)</sup> », l'un des premiers symptômes de l'état dépressif.

À l'inverse, l'humiliation d'avoir été si violemment traité pourra se traduire chez le chômeur par un sentiment de colère à l'encontre de ses anciens employeurs, voire de la société tout entière. Le recours à des procédures nombreuses et variées nécessaires à la médiatisation de sa situation viendra assouvir un authentique besoin de vengeance.

Le chômeur, comme tout traumatisé, peut aussi chercher à échapper à ce climat de rupture, de perte et d'échec par la consommation de plus en plus marquée de substances psychotropes, au premier rang desquelles l'alcool, auquel il faut ajouter les médicaments (somnifères, anxiolytiques, antidépresseurs), souvent prescrites à petite dose au départ, pour faciliter le sommeil, stabiliser les humeurs, diminuer les angoisses, et que l'intéressé finit par transformer en véritable drogue. Les effets propres des produits absorbés, leur capacité à provoquer un état de manque neurophysiologique et psychologique vont entraîner le chômeur-consommateur dans la spirale d'une dégradation globale de son état de santé.

Quand la consommation d'alcool est une habitude ancienne, elle risque d'être ravivée par la situation de chômage. Cette consommation est aujourd'hui totalement banalisée. Les effets stimulants de l'alcool, en tout cas au début de la consommation, expliquent le recours qu'il représente pour les chômeurs. À cela s'ajoute le fait que cette consommation est facilitée par le nombre de bars, bistrots et autres cafés... qui représentent alors le dernier lieu de socialisation. C'est là que l'on retrouve d'anciens collègues. Ces lieux permettent de garder le lien avec d'autres personnes. L'un des signes de la gravité de l'intempérance alcoolique est la consommation solitaire qui peut aller jusqu'à l'usage de produits tels que l'alcool pharmaceutique à très haut degré alcoolique (comme l'eau de Cologne).

L'alcool consommé seul vient ajouter ses effets aux médicaments prescrits, voire à des produits illicites de consommation plus courante aujourd'hui (25 % de jeunes français auraient consommé au moins une fois du cannabis, 10 % d'une façon régulière), produits dont la consommation se banalise, ouvrant la porte à d'autres drogues plus nocives, habitude qui pourra alors faire le lit d'une véritable addiction.

Il faut mentionner enfin le tabagisme, qui pourra être réactivé ou augmenté de façon conséquente. Les nouvelles règles de consommation réduisent aujourd'hui dans l'espace familial et surtout public la consommation de tabac, dont les effets nocifs se ressentent surtout à moyen et long terme.

Les difficultés psychologiques des chômeurs peuvent affecter leurs capacités personnelles et faire obstacle à la recherche d'un nouvel emploi. Cette recherche devient souvent l'unique activité du chômeur, elle est même rendue obligatoire en contrepartie des allocations perçues ; cela peut lui donner une dimension obsédante. De nombreux chômeurs savent mobiliser tous les soutiens dont ils peuvent bénéficier et, parmi eux, le réseau associatif qui peut leur venir en aide, quand il ne s'agit pas de certaines « officines » spécialisées en techniques psychologisantes pour retrouver sa confiance en soi...

D'autres n'y croient plus et s'enferment peu à peu dans l'isolement. À la suite des CV envoyés au rythme de l'ordinateur, les quelques rares réponses positives (en période de chômage de masse, certains bassins d'emploi connaissent une véritable déshérence) ne signifieront pas pour autant l'embauche. Il faut, pour l'obtenir, franchir de nouvelles étapes, passer de nouveaux tests, justifier pour la énième fois de ses compétences et de ses projets professionnels. Cette obligation, qui peut être stimulante, voire qui peut conduire le chômeur à souhaiter faire un bilan de compétences – parfois vers une reconversion professionnelle –, sera vécue dans d'autres cas par le chômeur (qui se sent, lui, la victime d'une décision de licenciement dont il n'est pas responsable) comme l'obligation pressante de prouver sa bonne volonté et de se présenter sous son meilleur jour. Lorsque cette course d'obstacles arrive à son terme, à savoir l'entretien final qui déterminera l'embauche, il faudra répondre à une multitude de questions posées par des recruteurs parfois plus jeunes et plus inexpérimentés que le chômeur lui-même ! Cette situation déséquilibrée peut alors provoquer une réactivation du traumatisme psychologique subi lors du licenciement, car elle représente une remise en cause quasi identitaire des possibilités professionnelles du chercheur d'emploi. Elle peut ainsi assombrir un peu plus l'avenir si l'embauche n'est pas au rendez-vous.

Ces difficultés vont retentir sur sa vie quotidienne, familiale et sociale, avec comme conséquence l'aggravation de son état.

## Les effets du chômage sur l'entourage

Le 30 août 2013, le conseil des prud'hommes a invalidé le licenciement des 680 salariés de l'usine Continental pour défaut de motif économique et pour non-respect de l'engagement de reclassement. L'entreprise a été condamnée à verser en moyenne trente à trente-six mois d'indemnités à chaque salarié. « C'est quand même des sommes énormes. Pour nous, a déclaré Antonio Da Costa, ex-délégué de la CFTC, c'est quand même une victoire, mais malheureusement ça n'effacera pas le désastre social. Il y a eu plusieurs suicides, 250 divorces, des familles éclatées<sup>(16)</sup>. » En effet, presque un couple sur deux aurait divorcé dans les cinq ans qui ont suivi le plan social, sans compter les couples qui ont connu des périodes de conflit ou de désespoir qu'ils ont su surmonter.

L'état de chômage transforme le quotidien du couple et de la famille : celui ou celle qui partait chaque jour en même temps que les siens pour se rendre à son travail va se retrouver seul à son domicile, avec un emploi du temps totalement libre, de cette liberté synonyme d'inutilité, que le chômeur n'arrive pas toujours à compenser par des activités de recherche d'emploi ou d'autres occupations personnelles, voire associatives... Le chômeur peut alors avoir le sentiment de passer son temps à le perdre, et l'un des premiers signes de résignation dans ce vide qui s'installe est vestimentaire : le chômeur n'éprouve plus le besoin de changer de tenue après le réveil, et peut même faire preuve d'un certain laisser-aller corporel dans les cas extrêmes. C'est dans ces cas-là que le risque addictif est majeur, mais aussi le risque suicidaire... Les hommes sont plus exposés à cette dégradation parce qu'ils s'investissent moins dans les tâches ménagères (même si cette réalité évolue lentement), et que, surtout, la perte d'emploi constitue une atteinte symbolique à la mission traditionnelle qui est la leur : travailler pour assurer la subsistance des leurs. Les femmes comme les hommes éprouvent souvent un sentiment de dévalorisation personnelle et sociale qui peut les entraîner vers la perte d'estime de soi et jusqu'à la dépression.

Ce phénomène permet de comprendre ceux qui, notamment ex-cadres dirigeants mais pas seulement, cachent à leur famille qu'ils ont perdu leur travail et simulent un emploi du temps inchangé comme preuve du maintien de leur activité professionnelle. Cette attitude s'explique souvent par la volonté de protéger son entourage que l'annonce du licenciement ne manquerait pas d'inquiéter et de déstabiliser. Les enfants comme les conjoint(e)s sont souvent les victimes collatérales de la perte d'emploi et du chômage.

Le risque de rupture familiale est d'autant plus menaçant pour la santé du chômeur que c'est dans sa famille qu'il va puiser le plus souvent le soutien affectif et social qui lui permettra de garder espoir et de rebondir. C'est d'autant plus vrai si le ou la conjoint(e) a gardé son emploi, et contribue ainsi à maintenir la vie relationnelle et sociale, mais aussi le niveau de vie du couple, au prix d'un déséquilibre dans le rôle de chacun, qui renforce le sentiment de dévalorisation ressenti par le chômeur. Le couple doit faire face au risque de désocialisation, comme en témoigne Isabelle Marie dans son livre *Fin de droits*<sup>(17)</sup>, qui expliquait récemment sur Europe 1 que « beaucoup de [leurs] amis [avaient] cessé de donner de leurs nouvelles lorsqu'ils ont appris le licenciement de [son] mari ».

Les enfants subissent la dégradation de l'état de leurs parents et peuvent être partagés entre un élan de compassion et le reproche au père ou à la mère d'être incapable de trouver une solution. Ce désarroi psychologique peut se compliquer par les difficultés matérielles que rencontre alors le couple parental et qui se traduisent par un manque de moyens pour les loisirs, les vacances, les études de leurs enfants. Ils sont alors plus vulnérables et, selon leur âge, notamment à l'adolescence, cela peut se traduire par une mise en cause identitaire.

Ce peut être aussi les parents qui sont témoins des difficultés de leur fille ou de leur fils à trouver un emploi, d'autant que l'âge pour quitter le domicile des parents continue à reculer. Les relations parents/enfants peuvent alors se tendre, sur le mode du reproche : « Tu ne te bouges pas assez », ce qui a tendance à enfermer le jeune dans le statut exclusif de chercheur d'emploi, alors qu'il peut avoir d'autres

centres d'intérêt dans sa vie, et cela a beaucoup d'importance.

Le licenciement et le chômage mettent toujours à l'épreuve la solidité affective et matérielle du lien familial. De plus, face à la baisse de ses revenus, le couple sera menacé par le surendettement, épreuve qui ajoutera ses propres effets à ceux du chômage.

## **Chômage et surendettement : la spirale infernale**

À la culpabilité d'avoir perdu son emploi s'ajoute la honte de la dette à laquelle on ne peut pas faire face. Dans une société où l'argent a une telle place, où il est référent quasi unique de la réussite sociale, le surendettement est particulièrement humiliant. Aujourd'hui, les surendettés ne font pas partie exclusivement des classes les plus pauvres de la société, mais atteignent largement les classes moyennes.

La progression du surendettement est ininterrompue depuis le début des années 2000. Et 2013 n'y a rien changé. Comme le constate un article du *Monde* du 27 mars 2014, « après un pic en 2011, le nombre de dossiers déposés devant les commissions de surendettement gérées par la Banque de France était encore en hausse l'année dernière, avec 223 012 déclarations, contre 220 836 en 2012 ».

Le quotidien cite la dernière enquête typologique sur le surendettement des ménages de la Banque de France publiée le 25 mars 2014, établie à partir des données de 2012. On y apprend que « la population des ménages surendettés reste caractérisée par la prédominance de personnes vivant seules (64,4 %) et n'ayant pas de personne à charge (51,5 %). Les classes d'âge de 35 à 54 ans sont les plus représentées (53,4 %). Par ailleurs, *plus de 26 % des personnes surendettées sont au chômage* ».

Le discours social ambiant est le même que celui qui concerne l'ensemble des chômeurs : « C'est de leur faute : pourquoi la société viendrait-elle en aide à ceux qui se sont mis dans une telle situation ? » Chaque mois, le chômeur devra donc rembourser le ou les crédits qu'il a contractés, ce qui va l'amener à s'endetter de nouveau pour échapper aux différentes mises en demeure, voire à l'intervention des huissiers. Les offres multiples de crédits renouvelables, souvent nommés *revolving* pour leur donner une apparence de sérieux et de technicité, sont en fait un véritable piège qui se refermera sur le débiteur. Trouver un nouveau crédit pour rembourser le précédent devient ainsi « simple comme un clic » ou comme un coupon-réponse adressé par courrier. Cette pente dangereuse est en fait une solution illusoire, mais dans laquelle le surendetté peut facilement se laisser aller.

Les dettes que l'on ne peut plus rembourser provoquent une forte émotion, jouent sur la honte et le sentiment de culpabilité, et ce crédit trop facile devient une bouffée d'oxygène, même provisoire, qui fait baisser la tension psychique. Mais si le débiteur respire à nouveau, il replongera souvent, parfois jusqu'à l'asphyxie. Inéluctablement l'étau se resserre, les périodes d'apaisement se raccourcissent, c'est la peur qui s'installe. La personne endettée va vivre tous les jours sous la menace d'un nouvel appel téléphonique ou d'un courrier de recouvrement. Cette menace provoque une « perte de sérénité », c'est-à-dire d'attente tranquille du temps qui vient, similaire à la perte de l'illusion d'immortalité<sup>(18)</sup>, même si elle n'en a pas la même intensité<sup>(19)</sup>.

Au début de chaque mois, la pression est maximale, car les mensualités à rembourser s'étalent généralement entre le 1<sup>er</sup> et le 10. Une fois cette période passée, le débiteur pourra souffler un peu, mais ce ne sera que pour se retrouver le mois suivant dans la même situation encore plus dégradée. Les menaces se rapprochent, c'est tous les jours qu'il craint un nouvel appel ou un nouveau courrier, ce qui ôte toute tranquillité au quotidien : demain n'est plus un autre jour, c'est le même jour en pire. Il n'y a guère que le week-end, et notamment le samedi, qui permet de retrouver un semblant de tranquillité. Mais dès le dimanche soir, la menace et la peur reviennent.

Face à de telles situations qui finissent par envahir la pensée de la personne, deux attitudes d'échappement à la menace peuvent (mal) protéger le chômeur :

- Le comportement d'évitement qui consiste à ne plus décrocher le téléphone ou à ne plus lire les

courriers et messages : la boîte aux lettres n'est plus ouverte et les plis ne sont plus récupérés... Ce signe de « la boîte aux lettres » est l'un des plus préoccupants car – toujours voué à l'échec – il entraîne un repliement très morbide de la personne sur elle-même. Souvent l'entourage sera protégé par une absence de communication sur la réalité de la situation et c'est ainsi que les relations conjugales et familiales seront marquées du sceau du mensonge, de la fuite, dans des explications qui ne tiendront pas longtemps ; le retour du réel pourra se faire alors dans les pires conditions.

– La colère provoquée par l'humiliation ressentie : l'ancien employeur, les organismes sociaux voire la société elle-même seront tenus comme responsables de cette dévalorisation, de cette voie sans issue autre que la révolte qui peut conduire à des réactions tragiques.

## **Les plans sociaux marquent les esprits et choquent les Français**

Le recours aux licenciements massifs et aux plans sociaux par les entreprises est aujourd'hui une variable systématique d'ajustement de l'emploi qui conduit à de sérieux dégâts économiques et humains. Pour les actionnaires, il s'agit entre autres de réduire en France le nombre de sites industriels de production, de les délocaliser en privilégiant la recherche d'une main-d'œuvre à bon marché dans les pays à faible protection sociale. Au premier abord, le contenu des plans de sauvegarde de l'emploi qui s'ensuivent peut apparaître comme le fruit d'un compromis négocié entre partenaires sociaux, et non le produit d'une violence faite aux salariés. Pourtant, on évalue mal les traumatismes qui résultent des plans de licenciement décidés bien souvent dans des cénacles qui se situent hors des lieux de production. Cette violence exercée à l'encontre du salarié est double : on le chasse d'un cadre et d'un collectif de travail qui lui procuraient un statut économique et social et une certaine dignité ; on le plonge dans un univers d'incertitudes. En quête d'un improbable emploi, il est seul face à lui-même sans le minimum de sécurité qui pourrait lui permettre une transition vers un autre travail. Cette violence est encore plus insupportable quand elle provient d'entreprises réalisant des bénéfices substantiels.

Virgin, Chapitre, Danone, IBM, SNCM, La Redoute, Canon, Michelin, Air France, Goodyear... la liste est longue des plans sociaux qui a été égrenée par les médias, au fil des jours en 2013 et début 2014, une liste d'autant plus chargée d'émotion qu'elle énumère des entreprises dont le nom évoquait plutôt jusque-là performance et réussite économiques. Après deux ans de baisse relative entre 2010 et 2012, environ un millier de plans sociaux ont en effet été enregistrés en 2013. Un chiffre impressionnant, mais qui reste toutefois deux fois inférieur à celui enregistré en 2009, au plus fort de la crise (2 200 exactement ont été recensés cette année-là). Il ne faut donc pas perdre de vue que la proportion des plans sociaux dans les statistiques globales du chômage reste en réalité modeste.

Parmi les licenciés économiques, seuls 15 % bénéficient d'un plan social. Selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), les autres sont issus d'entreprises de moins de cinquante salariés ou bien ont été licenciés par petits groupes de moins de dix salariés, deux situations où l'employeur n'est pas soumis à l'obligation légale d'une procédure de plan social. Mais aucune statistique ne détaille ces deux catégories. En outre, le constat social est alarmant en termes d'inégalités : 40 % des licenciés économiques sont des ouvriers, 20 % sont des employés, et 30 % ont 50 ans et plus. Un an après un licenciement pour motif économique, 60 % des salariés concernés sont encore au chômage, 15 % occupent un emploi précaire et seulement 15 % ont retrouvé un emploi en CDI. Même pour les plus chanceux, le déclassement salarial est patent, leur perte de revenus est de 20 à 25 %.

Face aux mauvaises expériences qui se répètent (un plan social annonçant le suivant...), les salariés sont de plus en plus sceptiques sur les reclassements et s'orientent davantage vers des indemnités plus importantes quand c'est possible. Ce qui est pris est pris, la peur du lendemain hante par avance tous les esprits, ils savent qu'ils ne vont pas retrouver du travail de sitôt.

Les salariés précaires et ceux des PME, qui ne bénéficient pas de plans sociaux, sont même licenciés sans que soit appliqué le minimum prévu par la Convention collective professionnelle, tout simplement parce qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'entreprise. Il faut alors attendre la prise en compte par

l'Assurance pour la garantie des salaires (AGS) ou l'argent que peut dégager une liquidation judiciaire pour que les salariés touchent enfin leur dû.

Que deviennent ces femmes et ces hommes exclus du travail dans des bassins vides d'emplois ? Qui est là pour mesurer la désespérance quotidienne, les angoisses, les drames, les dérives, l'étendue des dégâts au plan professionnel et personnel ? Même quand nous subodorons les conséquences néfastes de ces plans sociaux pour les salariés, nous n'en mesurons qu'une infime partie. Le processus est, nous dit-on, inéluctable. L'idéologie « bien-pensante » nous apprend que c'est le prix à payer pour passer le cap de la modernisation dans un monde qui se transforme inexorablement. Certes, la pérennité d'une entreprise suppose qu'elle réalise des bénéfices pour financer ses investissements et rémunérer aussi ses actionnaires, mais ce qui distingue l'être humain des autres ressources économiques doit-il pour autant s'effacer devant les taux de rentabilité souvent démesurés exigés aujourd'hui par les financeurs ?

Et si les licenciements s'avèrent inévitables, peut-on exonérer les entreprises, les collectivités territoriales et l'État de toute responsabilité quant au devenir des salariés concernés tant du point de vue de leur travail, de leur formation que de leur santé ? La succession de plans sociaux nourrit en effet les déchirures identitaires, chacun se retrouve seul face à lui-même. La violence subie par le salarié n'est pas seulement économique. À la perte de revenus s'ajoute la perte d'une partie de lui-même, et c'est sa dignité qui est touchée.

La législation définit avec précision les conditions de réalisation d'un plan social, devenu Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), mais elle en ignore les conséquences humaines et sanitaires. Après une phase de rumeurs, déstabilisante et inquiétante, l'annonce officielle du plan provoque la réaction de l'ensemble des travailleurs avant que la liste des licenciés ne soit définitivement arrêtée. Ainsi se dessine une séquence en trois temps, chacun d'entre eux provoquant leurs effets spécifiques sur les salariés et sur le collectif de travail lui-même.

### ***Premier temps : rumeurs et déstabilisation***

Elles circulent dans les semaines, voire les mois qui précèdent ; parfois elles sont volontairement distillées par la direction de façon à amoindrir le choc ou pour préparer les esprits. Cette mesure peut être intégrée dans un plan de communication qui concerne tout le groupe : aujourd'hui, telle entreprise multinationale envisage de réduire sa masse salariale par la suppression d'un nombre considérable d'emplois (jusqu'à plusieurs milliers), sans préciser quel site sera touché et avec quelle ampleur. C'est une façon particulièrement dégradante de « jouer avec les nerfs » des salariés, surtout lorsque les mêmes directions annoncent qu'elles redéploieront leurs investissements vers telle nouvelle activité : les salariés n'existent plus « en chair et en os », ils sont réduits à une ligne comptable, dans ce bilan chiffré, et à proprement parler déshumanisés.

Il en est de même lorsque tel autre site, récemment acquis, compétitif et innovant, voit son cahier des charges se réduire régulièrement au profit d'une autre implantation (moins coûteuse à gérer). Le site se met alors à tourner à vide, la production est volontairement ralentie, les personnels de direction mutent sans explication, d'autres arrivent avec une feuille de route connue d'eux seuls : tout doit disparaître<sup>[20]</sup>.

Ce premier temps, celui des rumeurs, va avoir un effet déstabilisateur sur l'ensemble du personnel. Cette crainte sera renforcée par l'implantation ancienne du site sur un territoire, sonnante le glas de toute la capacité industrielle de la région concernée. Au-delà de l'atelier, de l'entreprise, c'est la localité qui va douter d'elle-même et s'interroger sur son avenir.

L'inquiétude va toucher chaque salarié individuellement, y compris les cadres et le personnel de direction, lesquels vont à leur tour se poser la question de leur devenir : la maison est déjà achetée mais à crédit, le conjoint travaille dans la même commune (parfois dans la même entreprise), les enfants déjà grands veulent poursuivre leur formation sur place. Bref, c'est l'incertitude qui s'installe et le risque d'un chacun pour soi dès lors qu'une solution collective paraît hors de portée. Dans le même temps chacun

s'interroge sur ses propres capacités professionnelles et le doute s'installe...

Ce type de situation provoque ainsi pour chaque salarié un état de tension psychique entre la nécessité de défendre ses acquis (et ceux de sa famille) et les valeurs de solidarité, de partage qui peuvent être les siennes, parfois même de façon militante. Cela se manifestera par un état d'angoisse, d'insomnie, d'irritabilité avec survenue de complications psychosomatiques comme l'hypertension, voire l'infarctus myocardique, notamment chez les sujets présentant une prédisposition. Le recours à l'alcool ou à des médicaments psychotropes précipitera le salarié dans une authentique addiction qui pourra elle-même renforcer la dégradation de l'état psychique et relationnel. L'intervention du médecin du travail et du médecin traitant, pourtant souhaitable, n'est pas toujours sollicitée par le salarié, qui s'enfonce peu à peu dans ses troubles.

### ***Deuxième temps : mobilisation solidaire***

Le plan social est présenté en comité d'entreprise, la direction doit alors faire face aux réactions des syndicats représentatifs des personnels. On passe ainsi de la menace individuelle à la réponse collective, passage qui a pour première conséquence bénéfique d'éviter que chaque salarié continue à vivre individuellement sa situation. À ce moment s'exprime la solidarité du collectif de travail, prenant la forme d'une mobilisation pour le refus du plan. Les médias arrivent, les élus s'activent, la population se mobilise : c'est l'occasion pour l'entreprise d'être connue du grand public. Chacun reprend espoir ou en tout cas veut croire en un avenir possible. La lutte des salariés permet de dénoncer un système qui broie les individus et qui les jette sans égard particulier ; elle rend possible l'expression de la colère ressentie par chacun, le sentiment d'injustice et même d'humiliation dans lequel le salarié se trouve. Lorsque l'entreprise a été gérée par des fonds spéculatifs anonymes, il est impossible pour les salariés d'exprimer leurs sentiments face aux véritables « patrons » ; c'est pourquoi ils s'adresseront à ceux qui se trouvent au plus près de la direction, même s'ils ne sont que les exécutants de décisions prises à un autre niveau.

Le plan social est vécu comme une véritable atteinte aux droits et à la dignité de tous les salariés ; ils ont le sentiment que c'est leur vie elle-même qui est prise en otage par un système inhumain. Ils ont besoin pour retrouver leur dignité et leur espoir de prendre à leur tour les directions en otage. Ce fut en 2009 le cas de la séquestration du directeur général de Sony France, ce fut la retenue pendant une heure dans un taxi parisien de François Pinault, PDG de Pinault-Printemps-Redoute (PPR), ou encore la colère contre le directeur de l'entreprise Continental (les « Conti » seront indemnisés pour leur licenciement abusif en août 2013)... Cette retenue (pour les salariés) ou séquestration (pour les personnels de direction) est un acte symbolique à travers lequel les salariés se retrouvent à égalité avec les décideurs, le respect de l'humain devant compter autant que l'intérêt économique.

Cette « retenue », si elle ne se prolonge pas, reste à la limite de la violence puisqu'elle prive les directeurs concernés du droit de se déplacer librement, mais ne constitue pas une atteinte directe à leur intégrité physique et psychologique. Certains propos peuvent être agressifs, difficiles à entendre, à la limite de l'acceptable, mais ils constituent un exutoire à toutes les tensions accumulées et au désespoir vécu sur le site concerné. On se situe donc sur une ligne de crête avec, à tout moment, le risque de basculement dans une authentique violence. C'est pourquoi il est impératif de prévenir une telle situation et d'éviter une escalade alors incontrôlable.

« On ne va pas se laisser faire comme ça, et laisser nos machines aux rapaces ! » comme l'a revendiqué Françoise Bacon, ex-déléguée CGT de la fabrique Jeannette à Caen<sup>[21]</sup>. Une occupation « préventive » des lieux empêche certaines directions de partir avec les machines en abandonnant les salariés à leur sort. Ces pratiques patronales dédaigneuses et irrespectueuses des droits peuvent pousser à bout les collectifs qui ne trouvent plus aucun interlocuteur pour négocier, ils sont prêts à provoquer l'irréparable par la destruction de leur site et de leur outil de travail. Ce fut le cas dans les Ardennes en 2004 à l'usine de textile Cellatex dont les salariés avaient menacé de polluer la rivière avec l'acide de leur bain de teinture<sup>[22]</sup>. Plus récemment, les salariés de l'usine Bosal dans la Marne menaçaient : « Nous avons placé des bonbonnes de gaz sur les grilles d'entrée et fabriqué un immense bûcher à l'intérieur des locaux, que

nous sommes prêts à allumer<sup>{23}</sup>. »

Sans aller jusqu'à ces gestes de désespoir, ce deuxième temps de mobilisation intense pour la défense de leur emploi permet aux employés, aux cadres et à certains personnels de direction de s'impliquer et d'apprendre à se connaître. La richesse de cette relation donne à chacun la possibilité de trouver sa place et de ne plus se vivre comme une simple variable d'ajustement que l'on jette hors de l'entreprise dès la première difficulté venue. Lorsqu'il faut faire face à la concurrence mondialisée, avec des pays qui paient misérablement leurs salariés sans leur accorder la moindre protection sociale ou légale, cette richesse de relation est précieuse !

Ces échanges, souvent féconds pour le plus grand nombre dans un moment tendu et incertain, prennent l'aspect de moments conviviaux, parfois festifs, pour mettre de la distance avec la réalité vécue... Lorsque le couperet du licenciement tombera, l'humain aura retrouvé sa place. Au-delà des salariés directement concernés, ce sont souvent les habitants de la commune (élus, commerçants, fonctionnaires) qui manifesteront leur solidarité par le soutien matériel et moral des grévistes, car la menace d'une transformation de l'usine en friche industrielle existe...

Cette expression solidaire permet à chaque salarié d'appréhender les responsabilités de la situation dont il souffre à son véritable niveau, de sortir de la solitude, de faire face plutôt que de subir : rester un homme et refuser la déshumanisation mise en œuvre par le système économique. Cette lutte collective et son retentissement médiatique constituent pour chacun une véritable récupération narcissique (je suis digne d'intérêt) qui s'oppose à l'effondrement narcissique (je ne vauds rien) qui autrement pourrait s'installer. C'est pour certains la possibilité de retrouver une confiance en soi et de faire de nouveau confiance aux autres. Il faudrait aussi qu'ils soient aidés en cela par un dispositif de soutien psychologique qui pourrait être mis en place dans le cadre du PSE dès les premières rumeurs déstabilisantes.

Le plus grand nombre de licenciés ne connaissent pas cette période de réconfort par la solidarité collective, ils sont renvoyés à leur solitude et souvent même à leur culpabilité. Ils sont plus directement menacés par l'état de stress post-traumatique que l'on a décrit plus haut, venant compliquer leur licenciement.

### ***Troisième temps : isolement et déconstruction***

La lutte n'a qu'un temps : vient le moment où de nombreux salariés (quand ce n'est pas tous) doivent quitter l'entreprise. Le quotidien reprend son cours. Les plans sociaux finissent toujours par être bouclés, la médiatisation cesse, la mobilisation s'essouffle, les salariés retombent soudain dans l'anonymat, l'actualité est passée à autre chose... Les salariés qui échappent au couperet du licenciement se retrouvent trop souvent dans des conditions de travail dégradées, avec une pression encore accrue sur leur productivité, des équipes de travail démantelées et reconstituées, avec l'apport de nouveaux venus, car souvent ces PSE s'inscrivent dans une restructuration-fusion capitaliste de l'outil de travail.

Les licenciés, eux, sont confrontés à la solitude. La perte de liens avec les collègues de travail est ressentie d'autant plus cruellement qu'elle se manifeste après un moment de relations fortes et riches sur lesquelles il est essentiel qu'ils puissent s'appuyer pour maintenir le plus longtemps possible ce lien humain et social. Mais, parfois, plus dure est la chute, et la vision de leur entreprise désertée offre peu à peu l'image de l'abandon, celui dans lequel ils risquent de s'enliser. On sait que, malgré les efforts des cellules de reclassement professionnel, près de 80 % ne retrouvent pas de travail, notamment les plus de 50 ans.

### **La santé des chômeurs à moyen et long terme**

La durée moyenne du chômage (autour de dix-huit mois) nous permet de déduire qu'un grand nombre de chômeurs pourront s'inscrire durablement dans cet état sans véritablement en sortir. Si le métier exercé, la formation continue, la capacité de reconversion peuvent faciliter pour leur part la sortie du chômage, le

chômage de longue durée dépend lui de deux facteurs principaux : l'âge du chômeur et la vitalité du bassin d'emploi. Alors que l'âge de la retraite recule (fixé dorénavant à 62 ans à taux plein dès lors que l'on peut justifier d'un nombre de trimestres de travail suffisamment long), la chance de retrouver un travail pour les licenciés de plus de 55 ans ne dépasse pas 15 %. Façon de dire qu'après cet âge, il sera très difficile de retrouver un emploi...

Cette difficulté liée à l'âge va être renforcée par le mauvais état de l'économie et de l'activité du bassin d'emploi où réside le chômeur. Certains territoires connaissent une véritable désertification liée elle-même à la désindustrialisation et aux nouveaux modes de production de l'économie mondialisée. Retrouver un emploi dans ces zones géographiques devient une mission impossible. Le chômeur ou la chômeuse est tout à fait conscient(e) de cette situation, comme l'explique la licenciée des abattoirs Gad : « Je rêve d'ouvrir un magasin de vêtements, mais qui va me les acheter avec la crise<sup>(24)</sup> ? » Les familles sont obligées de partir ou de se résigner...

Quant au chômeur trop jeune pour être retraité et ne pouvant plus prétendre à l'allocation chômage, il risque de s'installer peu à peu dans un « entre-deux social », dans une attente dont il ne perçoit pas la fin qui va résonner avec son état psychique, celui d'une grande détresse. Rappelons ici que le mot détresse a la même racine étymologique que le mot détroit, qui renvoie à « l'entre-deux rives ». Il s'agit donc bien pour le chômeur, dans sa réalité psychosociale, d'avoir quitté sa rive (la situation d'emploi dans laquelle il se trouvait, son réseau familial, amical...), mais sans possibilité d'en atteindre une autre. Un sentiment de vide et d'inutilité s'installe, l'incapacité à trouver un nouveau cap, à construire de nouvelles rencontres, à vivre de nouveaux désirs explique la perte d'élan, le ressort cassé, avec le risque qu'apparaisse une véritable dépression ou d'autres pathologies qui menacent la santé même du chômeur.

Chacun de ces facteurs peut évoluer vers la crise suicidaire ; le risque de suicide représente une des raisons de la surmortalité des chômeurs par rapport à la population générale, et, plus généralement, les chômeurs sont plus exposés que les autres à une dégradation de leur état de santé global, ainsi qu'à la survenue d'autres pathologies ou d'autres comportements à risques, et en premier lieu l'addiction.

## **Chômage, vulnérabilité sociale et risque suicidaire**

Les récents résultats de l'enquête « Santé et itinéraire professionnel » confirment la relation étroite entre chômage et santé, quel que soit l'âge. Les salariés dont l'itinéraire professionnel a été marqué par le chômage présentent, à caractéristiques sociodémographiques données, une santé relativement dégradée. Et un homme au chômage a un risque annuel de décès environ trois fois plus élevé qu'un actif occupé du même âge, quelle que soit la cause de ce décès. Il en va de même pour les artisans, commerçants, obligés de déposer leur bilan, ou pour les agriculteurs dont l'exploitation périclite, c'est-à-dire pour un grand nombre de personnes dont la situation financière et sociale se dégrade brutalement, ce qu'elles vivent souvent comme une déchéance personnelle.

Le lien entre le chômage, la précarité et le risque suicidaire a été établi dès « la grande crise » de 1929, notamment aux États-Unis qui ont vu alors le nombre de suicides augmenter de façon conséquente (augmentation constatée surtout dans les années 1931-1932). Maurice Halbwachs, disciple de Durkheim, notait à cette époque : « Ce n'est pas que la misère des ouvriers qui chôment, les banqueroutes, les faillites et les ruines soient la cause immédiate de beaucoup de suicides, mais un sentiment obscur d'oppression pèse sur toutes les âmes parce qu'il y a moins d'activité générale, que les hommes participent moins à une vie économique qui les dépasse, leur attention n'étant plus tournée vers le dehors, se porte davantage, non seulement sur leur détresse ou leur médiocrité matérielle, mais sur tous les motifs individuels qu'ils peuvent avoir de désirer la mort<sup>(25)</sup>. » Halbwachs insiste ainsi sur les effets collectifs et non seulement individuels du chômage qui déstabilisent l'ensemble de la société et transforment l'espérance en l'avenir en une menace mortifère.

Nous avons pu confirmer dans notre enquête menée en janvier 2009, quelques mois après l'entrée dans la crise économique mondiale, ce lien entre précarité sociale et risque suicidaire. Les résultats de cette

enquête réalisée avec Anacom et Macif Prévention<sup>[26]</sup> montrent que la proportion de personnes en état de souffrance psychique marquée passe alors de 9 % pour la classe la moins vulnérable socialement à 41 % pour la classe sociale la plus vulnérable ; cette proportion monte même à 69 % pour l'échantillon de personnes en demande d'aide auprès d'une association caritative.

Ce pourcentage d'état de souffrance psychique est d'autant plus préoccupant qu'il est lié au risque suicidaire. Ainsi, parmi les personnes qui font appel à ces associations d'entraide :

– 50 % ont déjà pensé, même vaguement, au suicide, alors qu'ils ne sont que 21 % dans la population générale ;

– 33 % ont envisagé sérieusement de se suicider, pour 9 % de la population générale ;

– 15 % ont été hospitalisées à la suite d'une tentative de suicide, c'est-à-dire cinq fois plus que dans la population générale (3 %) !

La prévention du risque suicidaire chez le chômeur constitue donc une priorité de santé publique, qui nécessitera un suivi spécifique des salariés après leur licenciement et de tous les autres professionnels confrontés à la perte d'emploi. Il est utile de connaître les principaux modes d'expression de ce risque et de repérer le cadre clinique dans lequel il pourra s'exprimer. Il convient de se référer aux trois catégories principales que nous développerons ci-dessous en différenciant le suicide retrait du suicide protestation et même du suicide sacrifice<sup>[27]</sup>.

## **Les situations suicidaires chez les chômeurs**

### ***Le suicide retrait***

Certains chômeurs vont mettre fin à leurs jours après une période parfois longue, où ils se sont retirés du monde, ont réduit leurs relations aux autres (sociales, familiales et de vie quotidienne). Ces éléments constituent une involution dépressive, d'autant que les modifications de l'humeur viendront souvent s'ajouter à la difficulté d'agir, d'intervenir, comme si un ressort était cassé. Ainsi il ne restera plus au chômeur que de mourir puisqu'il est déjà hors du monde, indigne d'intérêt. Lorsque le passage à l'acte survient, il vient clore cette période de retrait, de repli, d'absence au monde. Ce n'est pas le suicide qui provoque la mort : c'est parce que la personne se sent déjà morte qu'elle se suicide.

Parfois, une frêle lueur viendra éviter au chômeur de sombrer dans le noir absolu : une parole, un échange, une possibilité encourageante de trouver une formation, ou un nouvel emploi, même précaire, constitueront des facteurs de résilience, d'autant plus que l'entourage familial ou la solidarité amicale pourront accompagner celui ou celle dont la santé se dégrade.

### ***Le suicide protestation***

À travers son geste, le chômeur exprime sa colère et son refus de la situation qui lui est imposée et qui paraît inadaptée, injuste et même insupportable. Le suicide constitue une protestation contre l'état de chômage et contre tout ce qui, en amont, a provoqué le licenciement : la mauvaise gestion de l'entreprise par ses dirigeants, la situation économique nationale ou internationale, les rapports dégradés avec certains collègues.

Chargé d'agressivité, ce geste suicidaire permet au chômeur de ne plus subir tout en stigmatisant le ou les responsables qui, selon lui, ont contribué à sa survenue. La réalisation de l'acte est alors souvent en adéquation avec le message qu'il veut faire passer, tel le choix du lieu : souvent l'entreprise d'où il a été « chassé », ou une zone proche comme le parking, ou encore un lieu public qui dénonce l'État ou les pouvoirs publics, symboles du système économique en place. Le mode suicidaire est lui-même violent, afin de marquer les esprits, et notamment ceux des personnes visées ; le passage à l'acte surviendra plus

souvent dans une période relativement courte après la perte d'emploi. Le suicidé fera en sorte que la plus grande publicité soit faite à son acte, qui devient un véritable acte de dénonciation. Sur le plan symbolique, n'ayant pas pu se venger en éliminant ceux qui l'ont amené à cette impasse, il retourne ce meurtre impossible des « coupables » contre lui-même.

La situation de crise mondiale, qui affecte les pays européens par l'austérité et le chômage de masse, est à l'origine de la progression de ces « suicides protestation » observés au-delà de la France, dans les pays d'Europe du Sud comme l'Espagne, la Grèce ou l'Italie. Les salariés licenciés, et tout autant les petits patrons dont l'entreprise ou le commerce s'est trouvé brutalement en cessation d'activité, se sentent d'autant plus démunis que les solidarités familiales souvent à l'œuvre dans ces pays étaient elles-mêmes dépassées par l'ampleur de la crise.

### ***Le suicide sacrifice***

Le suicide sacrifice est une situation proche du suicide protestation. C'est le refus de l'impuissance face à la réalité qui domine. Le suicidé veut « faire bouger les lignes » à travers un acte qui doit provoquer la plus grande émotion possible.

L'auto-immolation à Monastir, en Tunisie, le 4 janvier 2011, d'un jeune chômeur, Mohamed Bouazizi, a marqué tous les esprits de son pays et bien au-delà, puisque ce geste a été le déclencheur de la « révolution des printemps arabes ». Le pouvoir politique et administratif avait interdit à ce jeune homme de poursuivre la vente de quelques légumes, laquelle lui permettait de subvenir à ses besoins, voire à ceux de sa famille, et de garder un peu de dignité.

Le pouvoir politique était le plus fort, mais, par son sacrifice, c'est le jeune homme qui a finalement gagné.

Par son auto-immolation à Nantes, un chômeur cherchait à dénoncer le 13 février 2013 devant l'agence Pôle Emploi la pratique de cet organisme visant à réclamer au chômeur le remboursement de ses allocations, au prétexte qu'il avait effectué dans la même période un nombre d'heures excessif. Cet homme âgé de 43 ans chercha à donner à son geste la plus grande médiatisation, en informant lui-même la presse et la police du jour, de l'heure et du lieu de son passage à l'acte ; il parvint à déjouer la surveillance qui avait été mise en place pour se sacrifier par le feu devant l'ensemble des témoins réduits à l'impuissance, comme les agents de Pôle Emploi eux-mêmes l'ont été.

Ce visage sacrificiel du suicide ne peut se comprendre que si l'on a bien saisi l'impasse dans laquelle le chômeur s'est senti relégué, qui lui permet de supporter l'atrocité physique de son acte. Il s'est trouvé dans l'impossibilité d'imaginer une autre solution pour obtenir une réponse plus favorable des décideurs. Le suicide n'est alors plus seulement un problème de soi avec soi, mais de soi avec les autres, avec la société tout entière.

\*  
\* \*

Pour mieux comprendre la violence générée par les licenciements, la perte d'emploi et les plans sociaux, il convient de s'arrêter sur la nature et le sens du travail : qu'est-ce qui se rompt quand un salarié est contraint et forcé de quitter brutalement et pour toujours son milieu de travail habituel ? Christophe Dejours, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, rappelle souvent qu'une règle de travail est aussi une règle sociale : travailler, ce n'est jamais uniquement produire. C'est aussi vivre ensemble, ce qui suppose un espace de délibérations.

L'essentiel de l'énergie syndicale est bien évidemment centré sur la défense des emplois des salariés licenciés, sur leur reclassement ou sur les primes de départ quand plus rien d'autre n'est possible. Il est légitime que la même énergie soit consacrée à la protection de la santé des salariés au travail et à la santé

de ceux qui ont dû quitter leur travail, d'abord en évitant les licenciements et la montée du chômage. Le CHSCT n'a-t-il pas là une mission en prise directe avec son champ d'action habituel ? Dans bien des cas, les raisons invoquées pour expliquer l'urgence des licenciements sont discutables et les départs prévus ne sont pas non plus justifiés du point de vue de la sécurité ou de la santé des salariés.

Il est donc important d'insister sur la démocratisation de la vie dans l'entreprise, pour les salariés et leurs représentants, afin d'avoir un droit au débat, en amont des décisions, sur les choix d'organisation du travail et sur ses finalités économiques et sociales. Cette manière de voir, loin d'être un vœu pieux, est déjà mise en pratique par des entreprises. Comme l'indique un ouvrage qui relate l'expérience de cinquante entreprises, « un consensus existe aujourd'hui du côté syndical autour de la nécessité pour l'entreprise d'être profitable afin d'investir et de se développer, ce qui n'empêche pas les débats sur la constitution et la distribution du résultat. Nombre de dirigeants estiment de leur côté qu'un débat loyal sur les questions économiques, étayé par une information partagée, constitue un levier de mobilisation des salariés et de performance pour l'entreprise<sup>(28)</sup> ». Il ne s'agit pas de sembler accepter le chômage en se préoccupant de la santé des chômeurs ; il s'agit bien au contraire de prévenir les problèmes de santé des femmes et des hommes, quelle que soit leur situation par rapport à l'emploi.

## Chapitre 2

### Lutter contre le chômage et contre les méfaits du chômage

Comment la France peut-elle vivre avec un niveau aussi élevé de chômage de masse et depuis plusieurs décennies ? Pierre Mauroy, alors Premier ministre, qui s'alarmait en 1982 de la progression constante du nombre de sans-emploi, affirmait devoir se battre « sur la crête des 2 millions de chômeurs<sup>(29)</sup> ». De son côté, François Mitterrand, dès la fin des années 1970, dénonçait déjà le chômage, « premier emploi des jeunes »... Depuis cette période, la situation des jeunes n'a fait que s'aggraver, au point que certains experts en économie en viennent à penser qu'au fond la société et ses dirigeants ont, de fait, opté pour le chômage comme régulateur de l'économie et de tous les changements survenus dans le monde du travail.

Comment comprendre aussi que ces millions de Français sans emploi ne se mobilisent pas, ne se révoltent pas, qu'ils ne (se) manifestent pas et qu'ils restent à ce point absents des médias ? Car il faut bien le constater : les médias pratiquent, sauf exception, une politique d'évitement remarquable du phénomène, au regard de sa gravité et de son étendue. Certes, régulièrement, lors de la publication des statistiques officielles, les journaux de vingt heures consacrent de rares minutes à l'augmentation des différentes catégories de chômeurs et à la croissance de la « courbe », chère au président de la République depuis mai 2012. Mais le phénomène du chômage ne s'incarne que très rarement dans le visage d'un chômeur réel, d'un citoyen directement concerné. Les seules luttes dont on parle vraiment sont celles qui rassemblent les salariés menacés par un plan de sauvegarde de l'emploi, c'est-à-dire justement avant qu'ils ne deviennent des chômeurs. En sachant que les plans sociaux concernent moins de 5 % de ceux qui perdent leur emploi. Comment, donc, expliquer qu'un « lobby des chômeurs » n'ait jamais pu émerger dans notre pays ? Et pourquoi les chômeurs ne représentent-ils pas réellement une force politique et sociale ?

La première raison est presque ontologique : comment une partie de la population dont toute l'énergie et l'aspiration sont mobilisées par le seul souhait de retrouver du travail pourrait-elle s'investir pour défendre une situation et un statut dont elle souhaite se débarrasser au plus vite ? Il y a une sorte d'impossibilité pour le chômeur à s'identifier à son état, et ceux qui le font ont réussi à se faire connaître à travers l'entreprise qu'ils ont quittée (c'est pourquoi on évoque notamment les « Moulinex », les « Conti »... alors que l'entreprise a disparu).

À cela s'ajoute le sentiment de culpabilité souvent éprouvé (voir chapitre 1) qui annihile toute capacité de revendication, et qui peut aller – attitude très fréquente – jusqu'à la honte de se présenter publiquement comme un chômeur.

La perte de confiance en soi finit par convaincre le chômeur de renoncer à agir : comment imaginer dans ces conditions une quelconque adhésion à la force d'un mouvement collectif d'action et de revendication ? Cinq millions d'individus au chômage, ce sont cinq millions d'histoires et de trajectoires singulières, de situations disparates, de vécus différents : cela ne fait pas un groupe social capable de peser directement sur les choix politiques et sociaux. L'isolement est la conséquence première, déterminante, de la perte d'emploi. Avec la solitude qui peut l'accompagner, il constitue le soubassement du vécu quotidien du chômeur. Et l'on comprend comment le sentiment d'appartenance peut se dissoudre jusqu'à la perte de toute identité sociale...

Une troisième raison explique pour partie l'absence d'expression collective spécifique des chômeurs. Elle tient à la représentation syndicale des salariés, censée de tout temps défendre simultanément et également actifs et chômeurs. Les organisations syndicales ont toujours pensé que les chômeurs n'avaient pas de besoins spécifiques distincts de ceux des salariés, c'est la raison même pour laquelle l'Unédic, depuis la création de l'assurance chômage en 1958, est géré paritairement par les syndicats de salariés et le patronat. Jusqu'à l'apparition du chômage de masse, il était parfaitement légitime que ce soient les organisations de salariés qui représentent les chômeurs.

L'ensemble des aides sociales, et notamment l'indemnisation du chômage, constitue enfin un véritable

« amortisseur de crise » au plan individuel qui permet d'éviter un déclassement brutal ; elles peuvent paradoxalement contribuer à expliquer une certaine forme de « passivité sociale », précisément au moment où les effets traumatiques du chômage sont les plus violents.

Cette absence de mobilisation des chômeurs eux-mêmes explique en partie le véritable abandon dont ils sont victimes, et l'indifférence générale dont témoigne la population face à la question de leur état de santé. C'est pourquoi il est nécessaire et urgent de réagir à ce véritable scandale de santé publique.

## **Prévenir la santé des chômeurs**

Les chômeurs bénéficient de la couverture assurance maladie, ils ont comme tous les salariés accès aux soins ambulatoires et hospitaliers, qu'ils soient médicaux, chirurgicaux ou psychiatriques, ainsi qu'à la réalisation des examens complémentaires radiologiques et biologiques<sup>(30)</sup>. Il est souvent admis que leur santé est normalement prise en compte, alors que des études incontestables font état de leur durée de vie réduite – liée à la mort par suicide mais pas exclusivement –, de leur état de santé dégradé, de leur vie familiale et sociale affectée. Malgré cela, aucune instance sanitaire n'a l'obligation ni la responsabilité de s'intéresser à leur devenir dans une perspective de prévention. La médecine du travail existe mais paradoxalement, elle s'arrête au moment même où le travailleur perd son emploi. Il faudrait donc constituer une *médecine préventive des chômeurs* afin d'évaluer pour chacun d'entre eux l'état de santé au moment de la perte de l'emploi et l'importance du choc traumatique subi. Une telle proposition ne doit en rien contribuer à stigmatiser encore plus les chômeurs ; la grande majorité d'entre eux va bien, mais ils constituent un groupe à risque et, de ce fait, il est légitime de prendre des mesures préventives. Rappelons que l'obligation d'une visite médicale d'embauche pour les nouveaux salariés ne les transforme pas tous en malades...

Chaque nouveau chômeur (c'est le cas aussi des artisans, commerçants et agriculteurs qui doivent arrêter leur activité) devrait donc bénéficier d'une consultation médicale post-licenciement, dans les deux à trois mois qui suivent la perte d'emploi. Cette première consultation permettrait au médecin d'apprécier le parcours de soins antérieur, les éléments clés familiaux et sociaux de la vie du nouveau chômeur, et d'évaluer ses capacités à faire face à sa nouvelle situation.

S'il existe un risque prévisible de décompensation rapide, le médecin de prévention recommandera au chômeur des démarches à réaliser : suivi médical par un médecin généraliste ou spécialiste, auquel pourront s'ajouter des examens complémentaires et des conseils concernant l'hygiène de vie (risques liés à l'addiction, à l'isolement, à l'abandon de tout exercice physique). Dans ce cas, un nouveau rendez-vous à six mois sera proposé au chômeur, permettant de faire le point sur l'évolution réelle de sa santé et sur l'efficacité des soins entrepris.

À l'inverse, si aucun trouble particulier n'est à craindre, une seconde consultation sera fixée après un an de chômage, mais une information précise sur la survenue de symptômes qui doivent alerter le chômeur lui aura été donnée, afin qu'il puisse recourir aux soins nécessaires dès leur première apparition.

Le dernier examen de prévention sera prévu deux ans après la perte d'emploi (si le salarié n'a toujours pas retrouvé un travail) : cette dernière rencontre permettra d'orienter, s'il y a nécessité, l'intéressé vers des soins au long cours... avec une attention particulière portée aux risques de dépression, aux rechutes de maladies cardio-vasculaires, cancéreuses ou métaboliques et aux troubles de l'hygiène de vie.

## **Quelle organisation pour la médecine préventive des chômeurs ?**

Il est légitime de considérer que la dégradation de l'état de santé qui résulte de la perte de l'emploi est en relation directe avec le travail et engage la responsabilité de l'employeur qui a pris la décision du licenciement<sup>(31)</sup>. Dans cet esprit, l'examen médical de prévention des chômeurs pourra être réalisé par le médecin du travail (ou le service médical) de l'entreprise dont ils viennent d'être licenciés. Le médecin du travail connaît déjà les problèmes de santé présentés par les salariés devenus chômeurs ; il est donc le

plus qualifié pour assurer cette prévention.

En cas de Plan de sauvegarde de l'emploi, ce dispositif permet que la même instance médicale suive l'évolution de l'ensemble des salariés licenciés et entreprenne ainsi une lecture collective des effets du licenciement et du chômage, tout en maintenant un lien social entre les anciens travailleurs. Il s'agit aussi de maintenir le lien symbolique entre la période travaillée et la période de chômage.

Mais le recours au médecin du travail n'est pas toujours la meilleure réponse. Le retour dans l'entreprise, ou dans le service médical auquel celle-ci est rattachée, peut raviver les émotions ressenties lors du licenciement, il n'est pas alors souhaitable ; par ailleurs, pour des raisons d'éloignement du chômeur – parfois liées à un déménagement – de son ancienne entreprise, le choix du médecin du travail peut être très difficile à mettre en œuvre. Il faut donc retenir d'autres possibilités :

– Celle du médecin traitant (mais il y a de plus en plus d'adultes qui ne sont pas suivis par un médecin traitant) ou d'un médecin généraliste exerçant à proximité du lieu de vie du chômeur : cette consultation serait payée par l'assurance chômage et non par l'assurance maladie. Tout médecin généraliste est compétent pour faire le bilan de l'état de la personne sur le plan physique, physiologique et psychologique, dès lors qu'il s'agit de repérer les signes compliquant une situation traumatique. Dans ces cas, le recours à un spécialiste serait possible, notamment à un psychiatre ou un psychologue.

– Le chômeur peut aussi avoir recours aux centres de santé qui existent pour chaque caisse maladie de la Sécurité sociale. Ils sont organisés et performants pour aborder l'ensemble des symptômes présentés, permettant aussi un bilan biologique approfondi.

C'est au chômeur qu'il appartient de choisir l'instance médicale qui assurera son suivi préventif, mais celui-ci doit avoir un caractère obligatoire, comme c'est le cas pour les salariés qui travaillent.

Un bilan chez un kinésithérapeute pourrait enfin permettre de faire le point sur l'état de l'appareil locomoteur : colonne, articulations, membres, capacités musculaires. Il est fréquent en effet que la perte d'emploi se traduise par des symptômes corporels douloureux, l'absence de travail amène souvent à l'abandon de tout exercice physique, personnel ou en groupe, ce qui aggrave la situation du chômeur.

À travers ce dispositif, il s'agit d'adresser un message à l'ensemble des chômeurs : votre santé, c'est-à-dire votre bien-être, nous intéresse<sup>{32}</sup>, intéresse la société. Vous n'êtes plus doublement abandonnés, d'abord par le travail, ensuite par la société. Comme les jeunes avec la médecine scolaire et universitaire, les salariés avec la médecine du travail, vous bénéficiez aussi de la médecine préventive. C'est dans cette continuité à travers les âges et les situations que la société s'intéresse à tous ceux qui la constituent.

De plus, la santé publique doit connaître les problèmes spécifiques de chaque groupe de citoyens et, partant de là, la médecine préventive doit permettre à chacun de savoir où il en est sur le plan de sa santé personnelle. L'organisation de ce dispositif médical préventif constituera un nouveau lien entre chômeur et société, lien social qui est une des meilleures réponses à l'état de stress post-traumatique que tout chômeur peut connaître, mais à la condition que ce dispositif ne constitue pas un guichet supplémentaire dans le parcours déjà compliqué du chômeur. Il ne s'agit nullement d'un contrôle mais d'un nouvel accompagnement faisant écho à la démarche proposée par la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars) qui préconise, contre la segmentation des actions en direction des personnes précarisées, un droit à l'accompagnement social global pour toute personne en difficulté d'insertion<sup>{33}</sup>.

Nous connaissons trop de situations dans le champ médico-social qui impliquent la multiplication d'acteurs différents et surtout sans relation entre eux, ce qui donne à l'utilisateur l'impression d'être ballotté des uns aux autres sans pouvoir apprécier la cohérence de l'ensemble et du projet qui s'en dégage pour répondre à ses difficultés. Il est ainsi très souvent observé et même dénoncé l'inadéquation totale entre l'offre et les besoins d'emploi, entre les besoins de qualification et les offres de formation, inadéquation qui contribue largement à invalider les politiques d'emploi conçues au niveau national. Les réponses ne

peuvent être données qu'au niveau des territoires, elles doivent permettre aux différents acteurs (de l'offre ou de la demande) de partager leurs attentes et d'imaginer ensemble les solutions les plus adaptées dans un esprit de coconstruction permettant au chômeur d'être également acteur de son avenir.

On pourra alors dépasser le concept d'assistance, objet de toutes les stigmatisations, qui, par manque de moyens d'accompagnement et de volonté politique, se traduit par l'enkystement et l'échec dans ce qui apparaît alors comme la fatalité du chômage.

## **La reconnaissance du préjudice d'anxiété**

La chambre sociale de la Cour de cassation a reconnu dans son arrêt du 25 septembre 2013 qu'un travailleur exposé à développer, du fait de son travail antérieur, une pathologie potentiellement mortelle peut obtenir un dédommagement au titre d'un « préjudice d'anxiété » lié à la seule peur de présenter ultérieurement la maladie en dehors de toute survenue réelle de cette dernière.

C'est à partir des trop nombreux « morts de l'amiante » que la magistrature suprême a reconnu ce préjudice d'anxiété. De nombreux travaux scientifiques ont en effet montré que l'exposition aux fibres d'amiante est de nature à provoquer, même après une longue période de silence, une pathologie très spécifique atteignant les plèvres et le poumon, qui entraîne quasi inéluctablement le décès, après une dégradation de l'état général et des troubles respiratoires souvent insupportables. Grâce à l'implication de médecins du travail et à la mobilisation d'anciens salariés, l'amiante est devenu une question de santé publique majeure.

Trop longtemps, la survenue de telles pathologies fut considérée comme de nature purement individuelle, et on a nié qu'une exposition à des taux considérés alors comme non pathogènes pouvait entraîner de telles complications. Le combat de victimes et de certains professionnels a totalement changé la donne. Il y aurait aujourd'hui près de 200 000 salariés qui risquent de développer cette maladie et qui le savent. Le sentiment d'impuissance face au destin et à la mort annoncée éprouvé par ces salariés peut transformer en une inquiétude obsédante l'apparition des premiers symptômes. Une véritable perte de sérénité s'installe et transforme leur quotidien.

Si les magistrats ont reconnu le préjudice d'anxiété dans le cas de l'amiante, pourquoi ne pas le reconnaître comme conséquence du licenciement, du dépôt de bilan, de la perte d'exploitation ? Le risque majoré de mort par suicide corrélé avec la situation de chômage pourrait le justifier. Il ne s'agit pas de considérer que tout chômeur vit dans l'angoisse pathologique de l'avenir ou que tous sont envahis par l'idée de leur propre suicide, mais de reconnaître pour certains chômeurs la réalité de la perte de sérénité, majorant les difficultés relationnelles et sociales, et rendant plus difficile la recherche d'un nouvel emploi. Une telle reconnaissance permettrait de souligner, une fois encore, que le chômage n'est pas seulement un fléau économique dont il faut suivre la courbe fluctuante : il est une épreuve humaine qui doit mobiliser la société.

Le fait que le président de la République fasse de la baisse du chômage une priorité est de ce point de vue particulièrement appréciable, même si chacun peut discuter des orientations politiques qu'il a retenues pour réussir. Ce qui n'est pas supportable, en revanche, c'est que la société semble s'être installée dans un chômage de masse qui paraît sans solution.

## **Repenser l'emploi**

Après les Trente Glorieuses, les pays dits développés se sont enlisés dans le chômage de masse, et la crise de 2008 a accentué encore cette tendance inexorable. Un sentiment d'impuissance collective s'est installé, aggravant la détresse sociale, comme l'avait observé Maurice Halbwachs concernant les effets de la crise de 1929<sup>[34]</sup>.

Les économistes libéraux mettent en avant l'écart de compétitivité entre les pays économiquement

avancés et ceux qui émergent grâce à leur population surexploitée ; cela permet à ces économistes d'en appeler encore et toujours à la baisse du coût du travail et à la mise en cause des droits des travailleurs. Le chômage de masse dans lequel les sociétés riches semblent s'enliser devient l'atout majeur de leur démonstration et pèse lourdement sur les capacités revendicatives des travailleurs. Une telle situation provoque les effets politiques préoccupants que l'Europe connaît.

Dès lors que les différentes politiques « favorables à l'emploi » paraissent toujours impuissantes, la réponse est aussi de repenser la place du travail dans le parcours de vie, de façon à ce que demain la perte d'emploi ne soit plus vécue comme un point de non-retour, mais plus sereinement comme un moment particulier et dépassable de sa propre histoire.

Depuis vingt ans, nos concitoyens, et notamment les jeunes, se sont (mal) adaptés au chômage de masse et à la difficulté, devenue banale, d'accéder au premier contrat de travail pérenne... Aujourd'hui, plus de 80 % des offres d'emploi concernent des contrats temporaires, de courtes missions ou des contrats d'intérim. Cela peut avoir l'effet paradoxal d'atténuer l'angoisse en la remplaçant par un sentiment mêlant fatalisme, réalisme, lucidité, notamment chez les moins de 30 ans, dont une étude récente vient de rappeler que la France était le pays qui leur réservait le moins bon accueil en Europe, y compris pour les professions les plus diplômées<sup>(35)</sup>.

Est-ce que nous devons tous accepter cette apparente fatalité et nous inscrire de la sorte dans la proposition d'un revenu minimum d'existence, qui garantirait à chacun, employé ou non, de survivre ? Est-ce que la société du plein emploi est définitivement derrière nous ? Devons-nous nous résigner à cela pour des raisons objectives (démographie, production, formation, nouvelles technologies, société de services, éducation, organisation du travail, performance, etc.) ? Devons-nous nous résigner au système anglais du contrat zéro heure présenté comme l'aboutissement inéluctable de l'évolution des CDD qui tend à se développer ? Plus rien ne lie alors l'employé à son employeur, le travailleur redevient taillable et corvéable à merci. Faut-il reprendre à notre compte le propos provocateur de Bill Gates selon lequel l'emploi n'existe plus ? Devons-nous, sous prétexte de modernité, réinventer l'ancestral travail journalier où chacun se faisait embaucher au jour le jour ?

Bien au contraire, nous devons imaginer pour chaque citoyen un *nouveau contrat avec la société* <sup>(36)</sup> couvrant la durée de sa vie au travail, qui lui permettrait de supporter plus aisément les aléas des périodes répétées de chômage. Celles-ci seraient alors vécues dans la continuité d'un statut protecteur, et non dans la rupture. Lors des périodes de travail, le contrat avec l'employeur, public ou privé, en CDI ou en CDD, se substituerait à ce nouveau contrat pour toute la période considérée. L'employeur retrouverait alors son entière responsabilité et l'employé l'ensemble de ses obligations selon son statut. Ce nouveau contrat intégrerait toutes les périodes de formation et de reconversion. Durant les périodes d'inactivité contrainte, il ouvrirait la possibilité de participer à des travaux d'utilité sociale, notamment dans les champs de la santé, du sport, de la culture, de la vie associative, de l'entretien de l'habitat, de la préservation du patrimoine...

En effet, comment peut-on accepter aujourd'hui qu'il y ait tant de besoins exprimés dans la société (services aux personnes, habitat, etc.), et tant de chômeurs qui se sentent inutiles, abandonnés ? Un tel dispositif nécessiterait un encadrement réel, solide et compétent. Et donc un véritable engagement des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Pour être efficace, ce dispositif aurait un coût que la société devrait assumer. L'échec des différents dispositifs d'insertion dénoncé constamment par les libéraux est d'abord lié au manque d'encadrement et à l'absence de pertinence des projets proposés.

Pour éviter la crainte d'une mainmise de l'État sur la vie de chacun, ce nouveau contrat avec la société se ferait sur la base d'une adhésion volontaire, afin de préserver la liberté de choisir son mode de vie et son destin ; il ne doit pas être l'occasion de réinventer les travaux forcés... pour raisons sociales !

## **Combattre les méfaits de la surdette privée**

Chaque Français, chaque ménage connaît la dette : au moins celle qui permet d'obtenir des biens essentiels et durables comme une maison ou une voiture. Chaque famille des classes modestes et moyennes construit son avenir en s'endettant. « Sans l'augmentation de la dette des ménages, la croissance en zone euro serait nulle depuis 2002 », selon Patrick Artus, directeur des études de Natixis<sup>[37]</sup>.

Lorsque les couples sont confrontés à une baisse de revenus, ils peuvent tomber très vite dans un état de « surdette ». C'est vrai en cas de chômage. De même, les séparations conjugales multiplient les dépenses mensuelles, ne serait-ce qu'à cause du recours à deux logements séparés.

Nous avons décrit dans le premier chapitre les effets psychologiques et familiaux, très délétères, liés aux situations de surendettement. Le soutien social et psychologique des personnes qui y sont confrontées est une réponse, mais elle ne saurait suffire. Ce sont les pratiques financières et les dispositions légales qui doivent être condamnées et repensées.

### ***Un détour par l'histoire récente s'impose***

Au cours de ces vingt dernières années, on a vu émerger des pays producteurs pauvres en consommation (Chine, Inde, Brésil et pays émergents) et des pays pauvres en production mais à la consommation croissante (quoique très inégalitaire). Cette répartition touche à ses limites et un nouvel équilibre mondial doit être trouvé : l'enjeu est bien de savoir si tous les pays pourront être tirés vers le haut et si l'austérité (source de conflits, voire de guerres) ne tentera pas de s'imposer au monde entier. En attendant, les Français (et plus largement les Européens) sont confrontés à cet enjeu : l'avènement d'un autre monde.

Chaque citoyen est à double titre un acteur économique, comme producteur et comme consommateur. Tout le « génie » de la finance internationale a été de déconnecter ces deux rôles en obligeant l'individu à une position schizophrénique, faisant passer le conflit d'intérêts (que les marxistes situaient entre le capital et le travail) à l'intérieur de lui-même : le « producteur » aurait des intérêts contradictoires avec « le consommateur ».

En fait, chaque Français paye doublement :

- côté producteur, par l'augmentation sans précédent du chômage et des plans sociaux ;
- côté consommateur, par l'aggravation de la pauvreté, de la précarité et du surendettement.

Les politiques de casse des prix et de sollicitation aux crédits à la consommation sont la source de nos propres désindustrialisations. L'intérêt de chaque famille s'oppose alors à l'intérêt du pays. De plus, l'étalement des échéances de crédit immobilier sur une longue période – trente, quarante ans – expose l'emprunteur privé aux accidents de son parcours de vie et de travail. Ces accidents contraignent à revendre dans les pires conditions le bien acquis. Chacun est exposé à de nouveaux emprunts, non plus pour acheter des biens durables, mais pour répondre aux obligations de consommation quotidienne.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, 10 % des Français vivent sous le seuil de pauvreté. Par d'innombrables publicités alléchantes, de nombreux crédits (« renouvelables » ou « revolving ») sont proposés à ces consommateurs aux abois, sans qu'ils puissent donner des garanties suffisantes de remboursement. Les taux pratiqués pour ces crédits frisent l'usure. L'argent est ainsi vendu à des taux prohibitifs. Le terme de « prêt » devrait être définitivement prohibé pour nommer ce qui n'est qu'une vente (d'argent) à crédit ; la notion de prêt véhicule en effet une connotation généreuse qui n'a rien à faire ici.

La souscription d'un nouveau crédit pour couvrir le remboursement du précédent est le début de la spirale infernale du surendettement : la personne devient insolvable tant la valeur des mensualités à rembourser dépasse largement ses capacités financières. Les banques et les organismes financiers sont parfaitement informés de ces réalités. Les crédits renouvelables ont une part prépondérante dans ces situations délicates. Ils sont présents dans 76 % des dossiers.

Le surendettement ne concerne pas seulement les salariés, mais aussi des commerçants, des artisans, ou des petites entreprises avec dépôt de bilan. Les crédits multiples sont à l'origine de la décrépidité des emprunteurs, et de plus en plus de familles vivent dans un état de véritable déchéance. Mais jamais cette pratique quasi usurière n'est remise en cause : seul le consommateur est accusé de manquer de raison ou de rigueur et de dilapider ses biens.

L'annonce récurrente de mesures de moralisation et d'encadrement des crédits à risques n'est jamais suivie d'effets. Le Conseil d'État n'a pas autorisé la mise en place d'un fichier national des endettés, au principe, fort recevable d'ailleurs, de la nécessaire protection des informations d'ordre privé concernant chaque citoyen. Pour éviter ce piège de la spirale de l'endettement, on pourrait imaginer que ceux qui risquent d'en être victimes et de le payer très cher ensuite aient la possibilité de se faire inscrire eux-mêmes dans un tel fichier pour assurer leur propre protection contre cette tentation presque addictive<sup>[38]</sup>.

### ***Le scandale des techniques de harcèlement***

Pour faire face aux nombreux dossiers de surendettement, les établissements bancaires ont choisi de faire gérer leurs crédits mal remboursés par des sociétés spécialisées dans le contentieux ou, en tout cas, par des services spécifiques de leur propre entreprise, si bien que le client n'a plus affaire à l'agent bancaire avec lequel il avait souscrit son crédit. Ceci afin d'éviter qu'une relation personnelle entre agent et client ne fasse barrage à un message directif voire menaçant destiné à récupérer le bien bancaire...

L'affaire des *subprimes* a pourtant démontré que ce sont les banques et les établissements de crédit qui ont largement encouragé les classes moyennes, voire les classes modestes, à s'endetter pour devenir propriétaires. Pourtant, au moindre retournement de situation, provoqué notamment par la perte d'emploi, les personnes endettées sont rendues responsables de leur décrépidité.

Chaque jour qui passe s'achève avec l'angoisse qu'il y ait le lendemain un nouvel appel, et ces appels se transforment en véritables harcèlements téléphoniques contre lesquels, d'ailleurs, aucune mesure de limitation légale n'est prévue. Ils sont pensés, conçus pour dramatiser la situation, la théâtraliser, voire l'hystériser de façon à faire peser une menace sur le débiteur. Des pressions comme « Ce message s'adresse à Monsieur Untel » ou « Appel urgent, Monsieur Untel doit rappeler tel numéro » sont des pratiques extrêmement courantes et codifiées par des communicants qui connaissent la portée des mots et du ton de la voix.

Certes, il faut en cette matière se départir de tout angélisme : il existe bien sûr des emprunteurs de mauvaise foi, mais ils ne doivent pas masquer la détresse du plus grand nombre. C'est pourquoi ces méthodes harcelantes des sociétés mandatées par les banques pour récupérer leur argent auprès des emprunteurs surendettés sont scandaleuses et doivent disparaître. Notons que les agents qui les mettent en pratique sont eux aussi soumis au harcèlement du chiffre et du nombre de dossiers qu'ils doivent « à tout prix » traiter chaque jour. Cela peut même les conduire à un conflit de loyauté, tant ils sont tiraillés entre l'obligation de bien répondre aux exigences quantitatives de leur travail et la conscience qu'ils ont des difficultés réelles rencontrées par les emprunteurs.

Depuis 2002, le harcèlement moral au travail est un délit. Combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que le harcèlement financier soit lui aussi sanctionné ? Car l'un comme l'autre dégradent gravement la santé de leurs victimes.

### ***Les limites de la loi Neiertz de 1989***

Fin 1989, la loi Neiertz fut le premier texte législatif à s'intéresser à ces réalités : cette loi permet aux surendettés de trouver une solution à leurs problèmes grâce à un protocole d'apurement de leurs dettes. Mais il faut admettre que ce dispositif présente un aspect stigmatisant, qui amène certains surendettés à repousser le moment de faire la démarche auprès de la Banque de France. Il manque aujourd'hui une étape intermédiaire, qui jouerait seulement sur la durée des emprunts en permettant de reculer d'un an la date

finale de tous les remboursements. Il s'agirait de constituer une année « blanche » pendant laquelle seuls les intérêts seraient à rembourser, avec l'engagement de ne pas contracter de nouveau crédit durant cette période, qui serait alors mise à profit pour reconstituer de la trésorerie et renégocier sereinement les différents crédits. Il faudrait aussi autoriser chaque emprunteur à transformer les crédits *revolving* en crédits à durée fixe, avec des taux moins spéculatifs. Cela devrait permettre au surendetté de se réinscrire dans le temps de la vie... et non plus de subir le temps qui passe comme une menace sans fin.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le capitalisme a su imposer ses règles impitoyables au salarié. À l'époque, les prolétaires vendaient leur force de travail à vil prix, sans aucune garantie pour leur santé, jusqu'à douze heures par jour. Il fallut deux siècles de luttes pour que les salariés obtiennent de vrais droits, notamment la protection de leur santé et le respect de leur personne. De maître/esclave jusqu'à employeur/employé, la relation de travail s'est modifiée dans le bon sens, même si elle reste inégalitaire et souvent conflictuelle. Face à cette évolution, qui donne plus de pouvoirs aux salariés, le capitalisme financier veut reprendre la main en imposant aux salariés « consommateurs-emprunteurs » des règles bancaires implacables afin de les maintenir à sa merci.

## **Mondialisation financière et chômage**

En Europe et dans les pays développés, le chômage est devenu la conséquence de la financiarisation « court-termiste » de l'économie mondialisée. Pendant que le Nord connaît l'explosion du chômage et qu'on impose au Sud des conditions de travail dignes d'un esclavage moderne, les profits financiers n'ont jamais été aussi élevés, aussi inégalement répartis, et cherchent partout des terres accueillantes pour prospérer. La lutte contre la corruption et la fraude, contre les paradis fiscaux qui la rendent possible, devient plus que jamais une ardente nécessité, c'est par elle aussi que l'économie sera plus favorable à l'emploi. Il n'y a de corrompus que parce qu'il y a des corrupteurs, et si l'argent peut s'évader c'est parce que des organismes financiers sont prêts à le recevoir. Les banques n'ignorent rien du caractère délictueux de certains dépôts qu'elles acceptent, certaines filiales de grands établissements bancaires français n'échappent pas à cette pratique ; il est vrai que si elles ne prenaient pas l'argent celui-ci irait ailleurs ! C'est bien la preuve que c'est le système financier lui-même qui est le complice de ces malversations. « Être gouverné par l'argent organisé est aussi dangereux que par le crime organisé », dénonçait déjà le président Franklin Roosevelt. L'argent volé aux États sert à la spéculation, et c'est le même système financier qui, par la pression de ses agences de notation, impose aux peuples spoliés des politiques d'austérité. Cette description n'a rien d'idéologique ni d'excessif, puisqu'on la retrouve sous la plume de M. Greg Smith quittant la direction de la banque Goldman Sachs : « Les intérêts des clients continuent de passer au second plan dans la façon dont fonctionne Goldman Sachs<sup>[39]</sup>. »

Avec l'entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle, le monde de la finance s'est perverti dans une course effrénée au profit à court terme, n'hésitant pas à tourner le dos aux rapports de loyauté avec ses clients privés ou publics ; dérive parfaitement illustrée par le processus des *subprimes* qui a provoqué la faillite de la banque Lehman Brothers à l'origine d'un véritable séisme dans la finance internationale.

C'est à cette occasion que les Français ont découvert le procédé de titrisation permettant à une banque de revendre une dette malsaine (ou une partie de cette dette) à un autre organisme financier en camouflant l'opération à travers une manipulation comptable que même un spécialiste averti n'est pas toujours capable de repérer. Ces agissements purement spéculatifs ont pour terrain la finance mondialisée<sup>[40]</sup>.

Au-delà de leurs conséquences économiques, ces délits financiers – et c'est bien ce qui en fait la gravité – provoquent toujours des méfaits sociaux et humains : combien de morts par suicide, combien de meurtres familiaux, combien de dépressions, de désespoirs depuis l'automne 2008 ? Ces pratiques délictueuses s'attaquent à l'un des piliers qui fondent la société des hommes, à savoir la confiance, confiance qui serait même une des conditions principales du bonheur social. De toutes les expressions de la confiance, la confiance en la finance est essentielle puisqu'elle est consubstantielle à la confiance en l'État. Rappelons-nous que c'est à travers la monnaie que s'est constituée la société organisée. En effet, dès son origine, la monnaie a figuré symboliquement la réalité de l'État : le roi, l'empereur ou la République y

sont portés en effigie. Il n'est donc pas inconvenant de considérer les crimes financiers comme des crimes qui mettent en cause les fondements de la société humaine elle-même.

Une telle reconnaissance aurait une portée symbolique très forte, elle rappellerait à tous ceux qui gèrent le système financier mondial qu'ils ne sont plus à l'abri de poursuites ou de sanctions dès lors que leurs décisions mettent à mal l'intérêt des peuples en les réduisant à la misère, au chômage ou au chaos.

## Conclusion

Cinq millions de personnes dont la santé peut se dégrader, et aucune mesure préventive spécifique. Lorsqu'on rapporte cette situation au budget que l'État consacre à la prévention des accidents de la route, des cancers, ou à d'autres fléaux sanitaires, une telle réalité n'est pas seulement choquante, elle paraît totalement incompréhensible. La seule explication que l'on puisse trouver, c'est qu'en s'intéressant au bien-être des chômeurs, on en ferait une catégorie en soi, ce qui semblerait confirmer du même coup l'impuissance des pouvoirs publics et de la société à résoudre la question du chômage. Entretenir l'illusion que le chômage ne constitue qu'un moment entre deux emplois, certes parfois long et difficile, permet de ne pas se préoccuper de la santé des chômeurs et, ainsi, de ne pas se poser la question des politiques de prévention à mettre en œuvre. Pour dépasser ce dilemme et ne pas stigmatiser encore plus les chômeurs à travers la question de leur santé, il faut développer un nouveau concept, celui de la prévention tout au long de la vie.

Même si la France n'a pas encore de véritable culture de la prévention, elle a déjà mis en œuvre de nombreux dispositifs qu'il s'agit de relier et d'harmoniser, pour faire en sorte que chaque Français, quels que soient son âge ou sa situation, soit pris en charge par une instance de médecine préventive.

À la suite de la PMI et de la médecine scolaire, la médecine du travail serait ainsi complétée par la médecine préventive des chômeurs qui n'en serait qu'une forme particulière.

Il resterait ensuite à construire la médecine préventive des retraités car, pour eux aussi, une telle démarche serait nécessaire, surtout si l'on tient compte des vingt années en moyenne que les salariés vivent à la retraite. Certes, la médecine de soins resterait prédominante à cette période de la vie (elle est particulièrement efficace et performante dans notre pays), mais l'évolution du savoir médical et social confirmera la nécessité de développer cette approche préventive, même à un âge avancé.

La prévention de la santé doit être l'ambition de la décennie à venir, à condition de considérer qu'elle n'est pas la seule affaire des médecins ou des spécialistes, mais qu'elle concerne tout le corps social, dès lors que le bien-être suppose pour chacun la qualité du lien qui le relie aux autres. La société doit reconnaître à chacun sa place, à partir de laquelle il peut construire sa propre identité. Lors de certaines épreuves de l'existence, comme le chômage, la fragilisation du lien familial et amical nécessitera l'expression de la solidarité sociale, qui ne peut se construire que dans la proximité.

Toute politique de prévention suppose une volonté nationale avec les moyens humains, matériels et financiers indispensables pour une pratique ambitieuse et novatrice. Une telle politique devra tenir compte des progrès de la science et de la technologie médicales, et tout autant des progrès des sciences humaines, psychologiques et sociales. La mobilisation fédératrice des acteurs locaux (associations, syndicats, collectivités territoriales, acteurs du champ médico-social) en sera la première expression.

Pour faire face aux conséquences de la financiarisation de l'économie mondiale et de la fragilisation du pacte social, véritable source de la réalité du chômage aujourd'hui, il faut une politique favorable à l'emploi et protectrice de la santé des chômeurs.

- {1} Thomas Amossé, « Des chômeurs et inactifs mal en point », *Santé et travail*, no 67, juillet 2009.
- {2} INSEE, *Économie et statistiques*, no 334, 2000.
- {3} Annette Leclerc, Monique Kaminski, Thierry Lang, *Inégaux face à la santé*, Paris, La Découverte/INSERM, 2008.
- {4} INPES, *La Santé en action*, no 427, mars 2014.
- {5} Jean-Claude Delgènes est le directeur général de Technologia, cabinet d'expertise français spécialisé dans l'évaluation et la prévention des risques liés à l'activité professionnelle (connu notamment pour avoir réalisé l'expertise de plusieurs grands groupes français après des périodes de crise, tels que Renault ou France Télécom).
- {6} *Appel des 44 pour la création d'un Observatoire des suicides*, mai 2011.
- {7} *Suicide : plaidoyer pour une prévention active*, réunion plénière du CESE, 12 février 2013.
- {8} Jacques Védrine, professeur honoraire de médecine légale et de droit de la santé, CHU de Lyon, fondateur en 1969 du Groupement d'études et de prévention du suicide (GEPS).
- {9} Cf. « Financial Crisis, Austerity, and Health in Europe », Marina Karanikolos *et al.*, *The Lancet*, vol. 381, avril 2013.
- {10} « La santé est un état total de bien-être physique, mental et social », définition de l'Organisation mondiale de la santé, 1945.
- {11} Jean de La Fontaine, « Les Animaux malades de la peste », *Fables*, 1678.
- {12} Source : *Le Monde*, 28 août 2014.
- {13} Cf. Pierre-Henri Allain, portrait de Fabienne et Frédéric Voure'h (couple d'ouvriers des abattoirs Gad), *Libération*, 29 octobre 2013.
- {14} *Idem*.
- {15} Avec les troubles de l'humeur et le ralentissement moteur, *la perte d'estime de soi* constitue l'un des signes majeurs de l'état dépressif.
- {16} *In lemonde.fr*, 2 septembre 2013.
- {17} Isabelle Marie, *Fin de droits*, Paris, First éditions, 2014.
- {18} Freud considère que le psychisme humain a besoin pour fonctionner de façon optimale d'un temps long, ce qu'il traduit par *l'illusion d'immortalité*, « qui permet à chaque être humain de se projeter en permanence dans l'avenir ».
- {19} Voir chapitre 2, « Le scandale des techniques de harcèlement ».
- {20} Michel Debout, Fonteneau, Ricci-Mantovani, *Tout doit disparaître* (bande dessinée), Paris, Narratives, 2009.
- {21} Cf. *lemonde.fr*, 24 février 2014.
- {22} Christian Larose, Sophie Bérout, René Mouriaux et Maurad Rabhi, *Celattex, quand l'acide a coulé*, Paris, Syllepse, 2001.
- {23} *Lemonde.fr*, 28 mars 2014.
- {24} Cf. Pierre-Henri Allain, art. cit.
- {25} Maurice Halbwachs, *Les Causes du suicide*, Paris, Alcan, 1930, p. 374.
- {26} Michel Debout, « Précarité et suicide », étude commandée par Anacom et Macif Prévention et présentée à l'occasion des 13<sup>e</sup> Journées nationales de prévention du suicide (5 février 2009). Voir aussi *Tout doit disparaître, op. cit.*, p. 46.
- {27} Cf. Michel Debout, Gérard Clavairoly, *Le Suicide, un tabou français*, Paris, Éditions Pascal, 2012.
- {28} Jean-Paul Guillot, Dominique-Anne Michel, *L'économie, parlons-en ! Cinquante initiatives de dialogue social*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 2014, p. 9.
- {29} Discours de Pierre Mauroy, Premier ministre, devant l'Assemblée nationale le 8 juillet 1981 : « La France compte plus de 2 millions de chômeurs. [...] C'est pourquoi le gouvernement vous proposera, en décembre, d'adopter un plan de deux ans dont le ministre d'État, ministre du Plan, entreprend aujourd'hui l'élaboration. [...] ce plan de deux ans organisera une lutte sans merci contre le chômage ; il permettra d'engager en 1984 une transformation plus profonde de notre société, et un plan de cinq ans plus ambitieux vous sera alors soumis. »
- {30} Quand les gens sont au chômage ou surendettés, ils diminuent leurs dépenses de santé, à commencer par les soins dentaires...
- {31} La décision de licencier est une décision grave qui engage la responsabilité de l'employeur, dès lors qu'elle peut dégrader l'état de santé du salarié concerné ; elle doit donc être totalement et individuellement justifiée dès lors qu'il est de juridiction constante que l'employeur a une obligation de protection de la santé de l'ensemble de ses salariés.
- {32} Cf. « Pour parler franchement, votre argent m'intéresse », slogan publicitaire polémique diffusé en 1972 par la BNP et conçu par

Publicis.

{33} Cf. *Le Livre blanc de l'accompagnement social*, Ivry-sur-Seine, Les Éditions de l'Atelier, 2011.

{34} Maurice Halbwachs, *op. cit.*

{35} Cf. *Le Monde* des 2 et 3 juin 2014 (résultats de l'enquête Universum 2013 sur les effets de la crise auprès de 34 000 étudiants en Europe).

{36} Formule imaginée lors d'un échange avec maître Werner Neugebauer, avocat au barreau de Lyon.

{37} Patrick Artus, *Les Incendiaires*, Paris, Perrin, 2007.

{38} De même que les joueurs pathologiques ont la possibilité de se faire interdire « volontairement » d'entrer dans les salles de jeux.

{39} *New York Times*, 14 mars 2012.

{40} Pourquoi la Cour pénale internationale ne serait-elle pas dotée d'une chambre spécialisée contre la criminalité financière mondiale ? La justice américaine vient d'éviter à M. Lloyd Blankfein, PDG de Goldman Sachs, des poursuites pénales en « négociant » avec le Trésor américain ; la banque a payé des milliards de dollars, mais son PDG est resté à sa tête... sans aucune sanction individuelle !